

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 6 mars 2003, à 13 h 30
Centre communautaire de Charlemagne
15, rue Saint-Paul
Charlemagne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 MARS 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE:

Mme Ghalia Chahine et M. Gilbert Mathieu..... 1

RÉSIDENT VERT:

M. Richard Marois 5

CARREFOUR DE POÉSIE DE LANAUDIÈRE:

M. Émilio Francescucci 16

ENVIROMONDIAL:

M. Stevens Demers 24

CHAMBRE DE COMMERCE DE REPENTIGNY:

M. Denis Rivest et Mme Lavallée..... 32

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE REPENTIGNY:

M. Maurice Laurier..... 38

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL:

M. Robert Perreault 46

SÉANCE DU 6 MARS 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, bonjour et bienvenue à la suite des travaux de cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

10

Je rappelle à tout le monde que nous demandons que les présentations durent une dizaine de minutes. Si votre mémoire n'a que quelques pages, nous vous laisserons le lire en entier, mais si votre texte est un peu plus long, nous vous demandons d'aller à l'essentiel afin que l'horaire prévu et que les gens qui sont inscrits à leur demande à une certaine heure puissent se présenter devant la Commission à l'heure qui a été convenue.

15

Alors, j'appelle tout de suite monsieur, le groupe Résidant Vert, monsieur Marois. Est-ce que monsieur Marois est là? Alors, la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

20

Bonjour madame et monsieur! En vous demandant de vous identifier à vous aussi, je ne crois pas, votre mémoire n'est pas très long. Ce n'est pas nécessaire que je vous fasse signe. Merci. Alors, on vous écoute.

M. GILBERT MATHIEU :

25

Gilbert Mathieu, je suis de l'exécutif de l'UPA de Lanaudière. Puis, en même temps, je suis président du Syndicat Laurentien qui regroupe les producteurs de l'environnement immédiat du site concerné.

Mme GHALIA CHALINE :

30

Ghalia Chaline, aménagiste de la Fédération de l'UPA.

M. GILBERT MATHIEU :

35

C'est un mémoire de quelques pages qui vont vous indiquer nos inquiétudes face à ce domaine d'une certaine ampleur.

(M. MATHIEU FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

40

Aviez-vous un ajout? Non, ça va?

M. GILBERT MATHIEU :

45 Non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup. Monsieur Haemmerli a quelques questions à vous poser.

50

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Oui, monsieur et madame, je comprends que vous nous faites part de préoccupations d'ordre général. Plus spécifiquement en ce qui a trait à l'endroit lui-même, vous nous mentionnez les terres les plus proches.

55

Est-ce que vous savez le type de culture ou le type d'utilisation qui est fait sur ces terres-là?

M. GILBERT MATHIEU :

60

L'inquiétude est pour les producteurs maraîchers qui doivent utiliser des eaux de pompages en période de sécheresse pour arroser, irriguer leur production.

65

Puis, advenant que les eaux sont contaminées, on irrigue des sols avec ces eaux-là. Et, c'est de là qu'est l'inquiétude. Les productions qui en découlent sont arrosées avec ça et puis ça s'en va dans le produit qui est livré au marché, là.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a des productions maraîchères qui sont à faible distance du site?

70

M. GILBERT MATHIEU :

Bien, à huit cents (800) mètres d'ici, il y en a, oui.

75

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

80

M. GILBERT MATHIEU :

Oui. Puis, une fois que ces eaux-là sont répandues sur le sol, si elles sont contaminées, c'est fait, hein. Comment veux-tu, ensuite, enlever ça du sol ces contaminants-là?

85

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

90 D'accord. Pour les deux (2) autres... en tout cas, pour cette terre-là, on a de la production maraîchère. Pour les deux (2) autres, c'est quoi le type d'utilisation?

Mme GHALIA CHALINE :

95 Il y a, entre autres, bovins de boucherie et une apiculture, donc bovins de boucherie et abeilles.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

100 Et, abeilles?

Mme GHALIA CHALINE :

Oui.

105 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

La plus proche c'est...?

Mme GHALIA CHALINE :

110

La plus proche, la cent vingt-sept (127) mètres, c'est apiculteur.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

115

Apiculteur?

Mme GHALIA CHALINE :

Oui.

120

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

125 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que, donc ceux qui sont des éleveurs de bovins dans le quatre cents (400) quelque mètres, eux, est-ce que les préjudices que vous évaluez sont du même ordre d'importance que ce que vous nous avez décrit pour la production maraîchère?

130

M. GILBERT MATHIEU :

135 Suivant les nouvelles directives qu'on a, même les bovins de boucherie, on n'a plus le droit d'alimenter ça dans les cours d'eau, là. Ça fait que ça prend des eaux de pompage ou des producteurs qui prennent l'eau dans des puits qu'ils ont chez eux.

L'inquiétude vient de toujours de l'eau qui peut être contaminée.

140 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être pour nous aider à mieux situer dans l'espace vos préoccupations, avez-vous un document, une photo ou une carte qui nous permettrait d'identifier la situation des terres que vous nous mentionnez?

145 **M. GILBERT MATHIEU :**

Bien, là, présentement, moi, je ne l'ai pas. On peut l'avoir avec le MAPAQ, ils en ont tous des photographies aériennes de ça.

150 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Où vous nous situeriez les trois (3) terres que vous jugez préoccupantes. D'abord, ça va nous permettre, nous, de nous situer par rapport à...

155 **M. GILBERT MATHIEU :**

Il faudrait vous les fournir plus tard, là.

160 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui.

M. GILBERT MATHIEU :

165 O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et, à ce momentlà, ça deviendrait un ajout, une annexe...

170 **M. GILBERT MATHIEU :**

Oui.

175 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... à votre mémoire.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

180

À votre mémoire.

Mme GHALIA CHALINE :

185

Si je peux me permettre? Au niveau des productions, il y a aussi au Sud de la 640, c'est beaucoup de grandes cultures qui se passent. Donc, c'est simplement pour la diviser pour qu'est-ce qui se passe autour.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

190

D'accord. Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

195

Alors, merci beaucoup à tous les deux (2). Je crois que monsieur Marois est arrivé. Alors, j'appelle donc le groupe Résidant Vert.

Alors, monsieur Marois, pendant que vous soufflez un peu. Vous prenez peut-être, servez-vous un verre d'eau neuf, là. Ah, bon! Alors, voici votre texte.

200

M. RICHARD MAROIS :

Est-ce que je vais vous laisser deux (2) secondes pour feuilleter?

205

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va. On va suivre avec vous. Ce que j'aimerais c'est, je ne sais pas comment vous avez prévu votre présentation, mais est-ce que vous souhaitez qu'au bout de cinq (5) ou huit (8) minutes, je vous fasse signe?

210

M. RICHARD MAROIS :

Je vais, Madame la Présidente, je vais me passer des présentations. Je vais essayer de feuilleter un petit peu nos préoccupations.

215

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Voilà!

220

M. RICHARD MAROIS :

Je vais vous citer les quatre (4) préoccupations que nous avons à la base.

225

«Possibilité de migration des lixiviats par des fissures dans le sol argileux et sableux. Dangers liés aux contaminants de la santé de la population locale.

230

2. Augmentation des coliformes fécaux dans les eaux environnantes, causée par la colonie de goélands. Impact de la colonie de goélands sur les autres espèces animales.

Encouragement à la déresponsabilité de la population et des municipalités pour l'objectif à atteindre en deux mille huit (2008), c'est-à-dire soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération de nos déchets domestiques.»

235

Et, le point 4, c'est sur des commentaires sur:

240

«Le pouvoir illusoire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le dossier BFI, Lachenaie et plusieurs autres.»

C'est que je veux sensibiliser de près le fait que la population croit souvent que vous avez tous les pouvoirs alors que ce n'est pas tout à fait la chose.

245

La première page, c'est, bon, la présentation du groupe Résidant Vert. Je vais résumer.

Le groupe Résidant Vert est un groupe qui a été fondé en quatre-vingt-dix-sept ('97). Nous nous sommes immatriculés en deux mille un (2001).

250

La raison de ce groupe c'est pour assister certains citoyens et certains groupes dans certaines batailles environnementales et tenter de sensibiliser la population à l'environnement en général.

Bon, le chapitre 1:

255

«Possibilité de migration des lixiviats par des fissures dans le sol argileux.»

260

Dans notre recherche, j'ai questionné plusieurs géologues que je ne nommerai pas. Et, ces géologues avaient toute la même appréhension, c'est-à-dire que le Fleuve Saint-Laurent, dans les cinq (5) dernières années a baissé d'environ un (1) mètre. Cette baisse du Fleuve Saint-Laurent, ce que ç'a donné comme résultante, c'est que l'argile qui entoure le couloir du Fleuve Saint-Laurent et les rivières adjacentes s'assèche et le danger...

265 L'argile, c'est un minéral qui est intéressant. C'est une terre qui est intéressante du côté
imperméable, sauf que lorsqu'elle s'assèche, elle devient plus fragile et se fissure. Un peu comme
de la poterie, un peu, là.

270 Lorsqu'on fait de la poterie, le meilleur exemple, c'est ça, ça casse facilement. Ça fait qu'un
des dangers, c'est que le fait que le Fleuve descend, la nappe phréatique aussi s'abaisse.

Et, l'incidence que ça peut avoir sur l'argile qui entoure le site peut se fragiliser et créer des
fissures et des possibilités de migration de lixiviat. Ça peut être, dans certains cas, des
contaminants.

275 Parce que le contrôle au niveau des déchets n'est pas nécessairement très exact. Ça fait
qu'on ne peut pas savoir si certains contaminants se retrouvent à l'endroit du site d'enfouissement.

280 Ce que je dis, moi, c'est que je ne veux pas mettre une objection catégorique. Sauf que
dans notre rapport, ce qu'on dit, nous, c'est: Il faudrait être prudent.

Et, là, déjà là, je sais par des géologues que le fait que le Fleuve a baissé... Je pense que le
meilleur exemple que je pourrais vous citer, regarder, il y a beaucoup de pieutage à Montréal et tout
ça.

285 Et, une des résultantes, c'est ça, le fait que le Fleuve Saint-Laurent se soit abaissé, l'argile
devient plus fragile et là, vous vous apercevez que les maisons qui sont près du Fleuve
Saint-Laurent, près des Rivières-des-Prairies, et caetera, sont... la fragilité de l'argile fait bouger les
maisons. Puis, il y a eu du pieutage de plus en plus, surtout dans les maisons qui sont sur le
couloir du Fleuve Saint-Laurent et tout ça.

290 Dans le deuxième chapitre, il y a:

295 *«Augmentation des coliformes fécaux dans les eaux environnantes,
causée par le colonie de goélands.
Impacts de la colonie de goélands, aussi, sur les autres espèces
animales.»*

300 Les coliformes fécaux, il y a une étude que je vais vous laisser, d'ailleurs, qui a été faite
par... il y a la ZIP Ville-Marie qui a travaillé là-dessus ainsi que la ZIP Jacques-Cartier.

Vous avez des pamphlets. Je ne sais pas si vous en avez en avant. Il y en a derrière.

305 L'idée, c'est qu'il y a eu une mauvaise gestion dans le passé sur les coliformes fécaux,
c'est-à-dire nos résidus fécaux. Et, on se retrouve avec, bien entendu, un Fleuve qui est contaminé
ainsi que les rivières et tout ça.

Il y a eu une amélioration constante depuis certaines années. Par contre, le travail qui est fait présentement, où j'ai un petit peu d'insécurité, c'est que là, on fait travailler des gens pour faire en sorte qu'il y ait une diminution des coliformes fécaux à l'endroit du fleuve de la Rivière-des-Mille-Îles, la Rivière-des-Prairies.

Et, en même temps, on crée une colonie de goélands qui n'a pas d'affaire là, là. Je veux dire, cette colonie de goélands là, s'il n'y avait pas de site d'enfouissement, elle n'existerait pas, du moins, pas à ce nombre là.

Ça fait que cette colonie de goélands là, si elle est trop nombreuse, mon appréhension, c'est qu'eux vont déféquer tout simplement dans l'eau, pas seulement sur les...

Puis, souvent, je vous cite, d'ailleurs, dans mon discours, dans mes écrits qu'il y a un vieil adage qui dit: Se faire... sur la tête, c'est chanceux. Bien, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le principe.

Alors, tout ça pour dire que, pour moi, il peut y avoir un danger d'une accumulation de ces coliformes fécaux là, en plus du fait que les goélands, on sait que ça mange, à peu près, n'importe quoi.

Ça fait que, là, déjà là, pour moi, il y a un danger intéressant.

De l'autre côté, c'est que cette colonie de goélands là qui prolifèrent de plus en plus, cette colonie-là va prendre la place de d'autres espèces animales.

Et, ça, encore là, c'est... Est-ce que ça a été vraiment sérieusement regardé de près? C'est que là, on arrive avec une position, dire: Ah! ça va augmenter un peu, puis tout ça, ce n'est pas grave.

Non, non, «ce n'est pas grave», ce n'est pas comme ça que... Je trouve que l'approche qu'on a eue, elle est très imprudente et manque de sérieux.

Dans le sens que ces colonies de goélands là qui ont augmenté grâce au site d'enfouissement et qui vont augmenter encore prennent la place de d'autres espèces. Et, ça, c'est clair.

Et, peut-être que ces espèces-là vont diminuer dans la région tout simplement parce qu'il y a un site d'enfouissement. Ça fait que là-dessus, j'ai un sérieux questionnement.

Le chapitre 3, c'est:

«L'encouragement à la déresponsabilisation de la population et des municipalités pour l'objectif à atteindre en deux mille huit (2008),

350 *c'est-à-dire soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération de nos
déchets domestiques.»*

Écoutez, Madame la Présidente, on sait que présentement... je suis un
environnementaliste, et nous travaillons très fort pour que la population récupère les déchets
355 domestiques.

J'ai l'impression que si on ouvre une grande poubelle comme celle-là, on dit à la population:
Bien, continuez à ne pas récupérer puis à gaspiller, puis à...

360 L'insouciance, c'est comme si on appuyait l'insouciance autant de la population que de
l'industrie en lui disant: On a de la place. On en fait de la place. Ça fait que là, vous pouvez faire
encore des déchets domestiques à profusion, et tout ça.

365 Je suis très inquiet de ça. Parce que le message qu'on devrait envoyer autant à nos jeunes
qu'à nos populations plus avancées, c'est de dire: Là, il est temps de récupérer.

Et, je pense qu'il serait temps, justement à travers ce que je dis d'un états généraux sur les
déchets domestiques, sur les poubelles du monde.

370 Parce que là, on est en train de se retrouver avec des poubelles partout. Puis, des grandes
poubelles, on ne parle pas, là, d'une petite poubelle. On parle de quoi de très grand. Et, j'ai
l'impression que ce n'est pas songé.

375 C'est imprudent. C'est lancé comme si c'était un état d'urgence. Et, je n'ai pas l'impression
qu'il y a un état d'urgence. L'état d'urgence qu'on a, c'est de récupérer; pas de créer des grosses
poubelles.

L'état d'urgence, elle devrait être vers l'option: On récupère soixante-cinq pour cent (65 %)
de nos déchets. Et, en récupérant, bien, les poubelles vont diminuer.

380 Alors, notre position... Là, je vous ai résumé rapidement pour ne pas vous compliquer les
choses. Notre position, c'est qu'il y aurait beaucoup beaucoup plus de travail à faire pour avoir un
site d'enfouissement de cette ampleur-là.

385 On n'est pas contre le fait qu'il y ait des sites d'enfouissement. On est conscient du fait que:
Oui, on produit des déchets domestiques, la population. Mais, l'ampleur de ce site-là est très
grande.

390 Et, l'urgence dans laquelle on est impliqué, je pense qu'on pourrait réfléchir beaucoup plus.
Et, il pourrait y avoir, justement, des tables de concertation là-dessus.

Pour finir, je voudrais faire des commentaires sur la vision que la population a du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement.

395 Puis, lorsque je fais ces commentaires-là, ils ne sont pas seulement que sur le Bureau d'audiences publiques d'aujourd'hui, ils le sont sur tous.

Je pense que, sérieusement... J'ai participé aux états généraux sur la démocratie, il y a deux (2) semaines. Je pense que, sérieusement, on devrait avoir une situation d'arbitrage soit en aval ou en amont selon le cas.

C'est-à-dire que je pense que vous avez vécu le mécontentement des citoyens de la région. Ce mécontentement-là, pour qu'ils le sachent, ce n'est pas seulement qu'eux qui le vivent. Je pense que vous avez l'expérience de d'autres BAPE.

405 Et, je trouve ça navrant de voir qu'un Bureau d'audiences publiques qui est notre outil à nous les environmentalistes est souvent critiqué de la mauvaise façon.

Votre intention, c'est de recevoir des informations. Les gens s'imaginent souvent que vous avez un pouvoir sur les ministres. Et, ce n'est pas du tout le cas.

Moi, ce que je pense qu'il devrait y avoir, et c'est une recommandation que je vous fais -- et, j'aimerais qu'elle soit faite au ministre Boisclair -- qu'il y ait des tables de concertation soit avant pour que les gens puissent se rencontrer et discuter.

415 Souvent, ça serait réglé à l'avance. Souvent, il y aurait des négociations entre les citoyens et une communication qui n'existe pas présentement.

420 Peut-être que par la suite, aussi, s'il y a un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, les gens mécontents, il faudrait toujours qu'il y ait des comités de suivi, c'est-à-dire que les gens puissent échanger avec les promoteurs ainsi que le ministère de l'Environnement par la suite; qu'il y ait des tables de concertation pour que les acteurs du milieu puissent échanger et avancer plutôt que de reculer.

425 Parce que souvent, ce que ça crée, les gens s'en vont fâchés, en croyant que vous n'avez pas fait votre travail alors que vous l'avez très bien fait. Et, ils croient aussi que le Gouvernement... c'est facile la critique envers le Gouvernement: le Gouvernement prend une décision à votre encontre; alors que le Gouvernement doit étudier tout.

430 Moi, je pense que s'il y avait des comités de suivi par la suite, les gens pourraient donner leurs doléances. Les gens pourraient faire des commentaires et donner des bémols dans certaines situations qui amélioreraient la communication autant entre le promoteur que les citoyens.

C'est tout.

435

MADAME LA PRÉSIDENTE :

440 Merci beaucoup, monsieur Marois. Il y a peut-être des précisions que je vous demanderais. Mon collègue a sûrement aussi, je présume, soit sur la procédure ou d'autre chose, quelques éclaircissements aussi à vous demander.

 Dans mon cas, j'aimerais bien que vous me disiez, vous venez de parler dans votre quatrième point de tables de concertation en amont, je dirais, là, de la procédure.

445 Mais, dans votre troisième point aussi, vous avez parlé d'états généraux, de tables de concertation. Est-ce qu'on doit bien comprendre que vous voulez d'une part, sur le cas de la gestion des matières résiduelles, quelque chose qui ressemblerait, bon, mettons des états généraux?

450 **M. RICHARD MAROIS :**

 Exact.

455 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

 Parce que le danger est de ne pas refaire... il y a eu une générique déjà, là. Est-ce que je vous comprends bien, là?

460 **M. RICHARD MAROIS :**

 Bon. Ce qui arrive, c'est qu'une vraie table de concertation ferait en sorte que tous les acteurs du milieu auraient été concernés. Et, quand je parle de tous les acteurs du milieu, je parle des citoyens, je parle des groupes communautaires, je parle des groupes environnementaux ainsi que les ministères, l'UPA dans certains cas, et caetera.

465 C'est évident que dans ces tables de concertation là, écoutez les conseils régionaux en environnement ont des tables de concertation. Et, je peux vous dire que sur notre conseil d'administration, j'ai une personne de l'UPA. Je ne suis pas toujours en accord avec, sauf que ça permet des discussions. Et, ça nous permet d'apprendre certaines choses souvent qu'on n'est pas au courant.

470 Lorsque ces tables de concertation là sont faites, je peux vous dire que si ça serait fait avant le BAPE, souvent les gens arriveraient avec... il y a des questions auxquelles, ils auraient déjà eu la réponse. Et, ça empêcherait certains... des fois, ça grogne, là.

475 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

480 Mais, souvent le BAPE reçoit des commentaires sur le fait que ça allonge les durées, et caetera même si l'intervention du BAPE n'est que de quatre (4) mois. Comment voyez-vous dans une telle perspective dans une procédure pour des citoyens, puisqu'on parle un petit peu plus globalement, là, ce que vous semblez tenir à ajouter?

M. RICHARD MAROIS :

485

Vous comprendrez que je suis un environnementaliste et, moi, je pense que dans les cinquante (50) prochaines années, on sait que la population mondiale de la terre va tellement augmenter qu'on se demande, on a un questionnement sérieux si la terre sera capable de nous supporter.

490

Alors, qu'on rallonge de un (1) mois ou de deux (2) mois, une situation pour faire en sorte que les gens puissent communiquer et améliorer, qu'il y ait un possible consensus dans une table de concertation, moi je pense que ça vaut la peine quand on parle d'environnement d'investir.

495

Parce qu'il est plus que temps que l'on investisse. Tout le monde le sait. Tout le monde en parle. La chaleur, la température qui augmente et tout ça. Écoutez, là, le Protocole de Kyoto n'a pas été adopté parce qu'il y a des hommes d'affaires qui trouvent ça intéressant, là. On en a vu des leurs. Il y a des gens qui se sont levés.

500

Alors, je vous dirais que, actuellement, il est plus que temps qu'on prenne l'environnement au sérieux. Et, la preuve, c'est les gens qui assistent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de plus en plus.

505

Et, moi, je pense que ça serait un outil à ajouter qui pourrait être modifié. Ça serait un outil pour vous qui ferait en sorte que vous auriez une meilleure connaissance du dossier et les gens aussi.

510

Les gens, ça leur permettraient d'apprendre certaines choses, parce que c'est facile de critiquer. C'est toujours plus facile de critiquer que de se regarder dans un miroir dire: *Oups!* Quand j'ai dit ça, je me suis trompé.

515

Mais, à partir du moment donné qu'il y aurait eu une table de concertation, et qu'un promoteur peut avoir raison, il faut être objectif, là. Ce promoteur là répond à telles questions. Mais, là, des fois, ça fait avancer le débat. Et, ça rentre le débat vers une négociation ou un consensus possible.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

520

Oui. On va revenir. On va quitter la procédure, puis on va revenir à l'offre en enfouissement parce que c'est un sujet qui a été discuté beaucoup cette semaine.

525

M. RICHARD MAROIS :

Oups! Là, je ne vous saisis pas, là, mais...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

530

L'offre en enfouissement, c'est-à-dire...

M. RICHARD MAROIS :

535

O.k. Vous voulez dire, O.k., je comprends. Il est évident que présentement, pour moi, je pense que c'en prend des sites d'enfouissement. Ça, j'ai été clair.

540

Mais, je pense que présentement, on pousse comme s'il y avait urgence. Et, je ne crois pas qu'il y ait urgence. Et, pour faire une analyse plus sérieuse de la situation, je pense que là je parlais de tables de concertation. Ça, c'est une avenue possible. Mais, je pense qu'il y a aussi, la possibilité peut-être d'états généraux sur les matières résiduelles.

545

Parce qu'on est dans un tournant de société où il faudra décider quoi faire avec notre environnement. Je pense qu'il est très clair qu'on voie la direction, on a des possibilités: Soit continuer à produire des matières résiduelles sans arrêt, pas récupérer, sans foutre tout simplement; ou, soit décider de prendre ça plus au sérieux.

550

Puis, prendre ça plus au sérieux, pour moi, ça veut dire peut-être que le site d'enfouissement actuellement dire: *Wô!* les moteurs! On va attendre un petit peu. On va étudier la situation avec plus de sérieux. On va regarder du point de vue global, pas seulement que local.

555

Moi, je suis pour l'objectivité et la communication entre les gens. Et, je pense que, présentement, on présente un grand site d'enfouissement qui va, supposément, accueillir des déchets pour un certain nombre d'années.

560

Est-ce qu'on est rendu là? Est-ce qu'on ne serait plutôt rendu au fait de dire: Avant de faire le trou, là, on va penser à quoi il va servir sérieusement?

565

Là, je pense qu'on fait un trou, il faut absolument, il y a des vidanges: *Envoye!* là. Ce n'est pas la méthode, là. La vraie méthode de concertation, c'est de s'asseoir tous ensemble.

Puis ça, ça veut dire les citoyens aussi. Ça veut dire une objectivité des citoyens, mais des entreprises aussi, ainsi que des ministères et des groupes communautaires.

570 Je pense qu'on est... mon plus gros problème dans ce dossier-là, c'est l'urgence. Où est l'urgence? L'urgence, pour moi, c'est la récupération, c'est l'environnement. Et, regardons ce dossier-là d'un point de vue beaucoup plus grand plutôt que de local.

Et, je ne suis pas sûr que c'est la bonne solution. Puis, c'est là où j'en suis. Je me dis: Est-ce qu'on a étudié vraiment la situation comme il fallait qu'elle soit étudiée?

575 Et, moi, de façon objective, je ne suis pas sûr qu'elle est étudiée de façon objective. Je pense qu'elle a été étudiée en fonction de ce que ça va rapporter. Puis, ce n'est pas là...

580 Là, on parle d'environnement, on ne parle plus de sous, là. On parle de notre vie. On parle de la vie de nos petits-enfants. Puis, je pense que c'est ça, c'est vers ça qu'on devrait s'en aller.

Donc, je ne suis pas contre qu'il y ait un site d'enfouissement. Ça va en prendre des sites d'enfouissement. Ça, je pense que les citoyens sont conscients de ça, là.

585 Mais, là, le site d'enfouissement, il y en a déjà un, il est déjà rempli. Peut-être qu'on devrait réfléchir à le faire ailleurs. Est-ce qu'on devrait réfléchir à le faire différemment?

Puis, c'est ça, là, cet échange-là, je trouve qu'il n'est pas fait. Puis, c'est ce que je trouve qui devrait être fait.

590 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

O.k. Ça va. Merci beaucoup.

595 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais, comment l'articulez-vous avec la consultation que la CMM doit faire et ne pas refaire de générique sur la... Comment voyez-vous ça dans le décor?

600 **M. RICHARD MAROIS :**

On doit siéger. On doit inviter tous et chacun à siéger. Puis, c'est là où... C'est pour ça que je parlais d'états généraux. Je pense qu'on est peut-être rendu à faire des états généraux sur les matières résiduelles.

605 Je pense que tout le monde... Il n'y a personne qui en veut de cette grosse poubelle là dans sa ville, là. Bon. Ça, on va se le dire. Moi, là, je n'en veux pas, là.

610 Puis, je regardais dans les études, il n'y a pas beaucoup d'études. Moi, j'aurais une grosse poubelle comme ça dans ma cour, là, à l'année longue, je ne suis pas sûr que je ne démoraliserais pas, là.

Je le cite un petit peu dans mon document. Écoutez, là, moi, là, si jem'*enligne* sur une poubelle à l'année longue, là, c'est tout un paysage erpersceptive, là.

615 Alors, moi, ce que je dis, c'est peut-être qu'on est rendu à des états généraux. Et, ces états généraux là, je pense que les promoteurs autant que les citoyens, autant que les groupes pourraient y participer, les municipalités.

620 Et, peut-être qu'on arriverait à des choses beaucoup plus intéressantes que des gens qui se lèvent puis qui sont fâchés parce que l'avenir de leur ville, de leur communauté est en péril parce qu'il vont avoir des goélands qui vont leur faire des crottes sur la tête, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

625 Merci beaucoup, monsieur Marois.

M. RICHARD MAROIS :

630 Merci, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

635 Et, j'appelle maintenant le Carrefour de poésie de Lanaudière. Bonjour, monsieur. Vous demandant de...

M. ÉMILIO FRANCESCUCCI :

Bonjour! Un instant, je vais prendre une gorgée d'eau.

640 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Je vous prie. En vous demandant de vous identifier pour notre sténotypiste.

M. ÉMILIO FRANCESCUCCI :

645 Alors, mon nom est Émilio Francescucci. Je suis président du Carrefour de poésie Lanaudière. Alors, bonjour Madame la Présidente, bonjour Monsieur le Commissaire!

650 Vous pouvez vous demander sans doute qu'est-ce que la poésie vient faire dans les déchets? Bon. Moi, je pense que ça nous intéresse, ça nous intéresse beaucoup parce que les ordures, les déchets c'en dit long sur la condition humaine.

C'en dit long sur le degré des civilisations. C'en dit long sur notre vie existentielle. Donc, j'aimerais soulever par ce mémoire, disons, nos inquiétudes, mais également aussi interroger des

655 aspects éthiques, des aspects philosophiques également, des aspects sociologiques qu'on semble
passer un peu sous silence.

D'abord, je suis très content d'être ici et exercer mon droit démocratique. C'est grâce à votre
Commission que les citoyens puissent s'exprimer. Et, ce n'est pas rien aujourd'hui que de pouvoir
660 dire son opinion.

*«Le Carrefour de poésie de Lanaudière remercie donc le BAPE pour cette opportunité qui
nous est offerte de lui communiquer notre position au sujet du projet d'agrandissement du site
d'enfouissement Lachenaie/Terrebonne.»*

665 *«Incontestablement, la gestion des ordures ménagères est devenue le thème qu'interpelle
tous les citoyens plus particulièrement les résidants proches du site d'enfouissement. Il est donc
urgent que les citoyens se réapproprient les éléments de la problématique déchets et s'attachent à
l'élaboration des réponses favorisant à la fois la protection de leur qualité de vie et de leur territoire.»*

670 Et, ici, en passant, je pense que si on ne fait pas partie de la solution, on continue à faire
partie du problème. Donc, c'est cette prise de conscience qui est importante ici.

*«Conscient de ses responsabilités civiques, sociales et environnementales, le Carrefour de
675 poésie Lanaudière se prononce contre l'agrandissement du site d'enfouissement déposé par la
compagnie BFI Canada pour les raisons suivantes:*

*Ce projet d'entreposage additionnel de quarante millions (40 M) de tonnes de déchets
n'améliore pas la qualité de vie des citoyens proches du site. Au contraire, il accentue l'inconfort
680 causé par la qualité de l'air, altère la nappe phréatique, contamine les sols par la dispersion des gaz
dans ses entrailles, attire des colonies de mouettes, dégrade irrémédiablement le patrimoine
territorial, compromet la qualité de vie des futures générations dans une région en pleine
progression de développement résidentiel et qui est plus est, personne -- je dis bien: personne --
n'a la moindre idée de ce que seront les conséquences de ce mégadépotoir d'ici les cinq cents
685 (500) prochaines années.*

*Ce projet va à l'encontre de tout les efforts déployés par les citoyens et gouvernements pour
sauvegarder la qualité de l'habitat de vie. Dire oui à ce projet, c'est une invitation à produire plus de
déchets et une incitation à ne pas réduire, réutiliser, recycler les déchets.»*

690 *«Nous sommes d'avis:*

*- Qu'étant donné que l'eau, le sous-sol et l'air font partie du patrimoine public, la gestion des
déchets doit relever d'une société publique au même titre que la santé et l'éducation. L'existence
d'une société d'état de gestion des déchets ne manquera pas d'accroître le contrôle des déchets
695 tant domestiques qu'industriels et la transparence des coûts financiers supportés par les citoyens
des collectivités locales.»*

700 Nous sommes aussi d'avis que l'air est un espace sans frontières, que toute vie a en
partage. L'air est de plein droit l'héritage de toutes les générations à venir. On ne peut plus dire:
Ça, c'est le problème d'une municipalité ou c'est le problème d'une ville, parce que ça affecte tous
les citoyens des autres villes.

705 Et, je pense qu'à Kyoto, on est allé dire qu'un pays n'a pas le droit de polluer son voisin.
Donc, si c'est vrai au niveau international, c'est encore plus vrai au niveau local.

710 - «*Qu'étant donné que nous vivons dans une société démocratique et que tous les citoyens
produisent des déchets, il est justifié que le Gouvernement démocratise la disposition des déchets
afin que chaque municipalité ait sa juste part des déchets à gérer sans les exporter dans la cour de
ses voisins. Pour les villes dépourvues de dépotoir, il serait indiqué qu'elles compensent,
professionnellement aux dommages subis, les résidents près des sites d'enfouissement pour la
perte de leur qualité de vie.*»

715 Quand je dis «compensation», je fais, ici, allusion aux compensations une fois le site fermé.
Parce que je suis d'avis que nous sommes sur une bombe à retardement. Juste à vous poser la
question: Pourquoi le site Miron a été fermé? Il y avait des raisons d'urgence, d'urgence sanitaire
et de sécurité des citoyens.

720 J'étais à VilleSaint-Michel et quand je suis déménagé ici, m'en venant dans une ville dortoir
pour entendre chanter les oiseaux. Puis, j'entends juste crier les mouettes. Je suis venu dans une
ville dortoir et non pas dans une ville mouvoir.

725 Aussi, la compensation pour les coûts de gestion de la fermeture du site. J'ai écouté ce
midi, pas plus loin que ce midi, on se pose des questions sur l'usine électrique de Gentilly. Pour les
fermer, ça coûté vingt millions (20 M) d'études. Ça coûte deux cent cinquante millions (250 M)
pour la fermer d'une manière sécuritaire et ça va prendre cinquante (50) années pour la fermer de
façon sécuritaire.

730 Donc, ça veut dire que si on veut garder en fonctionnement, il faut ajouter un autre huit
cents millions (800 M). Alors, le site, on ne sait pas ce qui va se produire. Il est fermé, la Carrière
Miron, l'ancien dépotoir, mais les gaz sont encore là. Les inconvénients sont encore là. Ce n'est
pas pour rien qu'on a mis des cheminées pour faire brûler le gaz.

735 Disons qu'il faut anticiper ces problèmes-là. Il n'y a personne qui peut nous assurer que les
déchets ne contiennent pas une telle dangerosité. Le Rapport Charbonneau a déjà mentionné que
un pour cent (1 %) des déchets domestiques sont dangereux.

740 Donc, si on regarde déjà les quinze millions (15M) qui sont là, nous avons quinze mille
(15 000) tonnes de déchets dangereux à Lachenaie.

- «*Qu'étant donné que la Ville de Lachenaie a fait amplement sa part dans la disposition
des déchets depuis mil neuf cent soixante-huit (1968), nous recommandons que le site*

d'enfouissement soit fermé dans un avenir proche, un (1) an, pour permettre aux citoyens des environs immédiats de ne plus continuer à souffrir des désagréments d'odeurs nauséabondes dégagées par les déchets;

745

- Qu'étant donné la mise en opération du prochain futur Centre Hospitalier Pierre-LeGardeur à proximité du site d'enfouissement actuel, qu'une investigation soit entreprise pour vérifier si le sous-sol dudit hôpital est exempt d'émanation de gaz provenant du site;

750

- Qu'étant donné que chaque acteur du maillon de la chaîne de gestion des déchets doit assumer sa propre responsabilité, sans chercher à transférer vers une autre ville ou un autre acteur la problématique, s'exonérant ainsi à bon compte de ses obligations civiles et environnementales, nous sommes en faveur d'une loi obligeant les citoyens à trier les déchets pour fins de récupération et les compagnies industrielles à déclarer le contenu de leurs déchets sur chaque contenant à déchets;

755

- Qu'étant donné que les campagnes d'éducation à l'environnement, afin de favoriser le plus possible le recyclage et d'agir de manière préventive comme dans les cas des pneus, le responsable de la mise sur le marché des produits doit incorporer dans son prix de vente, le montant correspondant à la prise en charge de son coût de destruction lorsque ce produit sera devenu déchet. Ce serait une invitation à des concepteurs de produits à penser à la qualité de l'environnement.»

760

«Nous croyons qu'une action publique et concertée est urgente pour contrer ce projet et trouver des pistes de solution davantage compatibles avec les objectifs de sécurité sanitaire.»

765

Parce qu'un site d'enfouissement n'a rien de sanitaire. Ça, ça me fait penser un peu lorsque le président des États-Unis, Ronald Reagan disait: «Les gardiens de la paix.» Il appelait les gardiens de la paix, des ogives à tête nucléaire. C'était des gardiens de la paix.

770

On peut dire «sanitaire», mais il n'y a rien pour la santé au niveau des déchets. Donc:

«Au cours de l'histoire de l'homme, la science a dû souvent refaire ses devoirs puisqu'elle n'offrait que sa version parcellaire de la réalité. La science, la technologie et les experts prétendent nous assurer l'intelligence et trouver des solutions au problème qu'eux-mêmes ont contribué à engendrer.

775

Prenez l'exemple de Tchernobyl et demandez aux résidents des environs s'ils font confiance aux experts et scientifiques en radiation nucléaire. Combien d'entre vous croyez encore qu'on puisse se payer un environnement sain grâce aux fruits d'une économie forte?

780

Les enfants de nos petits-enfants ne pourront bénéficier de la qualité d'air, d'eau et de sol dont nous avons pu bénéficier grâce à l'héritage légué par nos ancêtres et leur culte de la nature.

785 *Nous appartenons à la nature et la nature est la patrie de la vie et notre seule maison. La dégrader, c'est tomber dans la tombe en ayant le privilège de l'avoir creusée nous-mêmes.*

Nous vous invitons donc à prendre vos responsabilités et à considérer la gestion des déchets dans une perspective de prévention au lieu de réparation, car après l'extinction de notre
790 *espèce et celle des millions d'autres qui vivent sur notre planète, il n'y aura plus personne -- je dis bien: plus personne -- pour en assumer la responsabilité.»*

Et, j'aimerais ici citer Richard Wilbur qui dit: *«Nous trayons la vache du monde et, ce*
795 *faisant, nous lui murmurons à l'oreille: Tu n'es pas réelle.»*

Nous sommes ici en face de la dégradation de la qualité de vie. L'univers a mis des milliards et des milliards d'années pour aboutir à la création de l'homme. Nous sommes les fruits de milliards d'années de patience, de persévérance pour amener la vie au niveau actuel où nous la connaissons aujourd'hui.

800 Nous n'avons pas le droit de détruire ce qui ne nous appartient pas. La vie ne nous appartient pas, elle nous a été donnée. Nous, n'avons pas le droit de la dégrader, encore moins de la détruire.

805 Alors, j'aimerais pour terminer, vous citer juste quelques statistiques qui ont été, je pense, consignées par madame Anne Pélouas qui a collaboré à certains articles de La Presse.

«Un (1) camion sur sept (7) qui roule sur les routes du Québec sert à transporter des ordures ménagères.»

810 Nous avons également les coûts cachés de l'enfouissement. C'est les citoyens qui les paieront quand il faudra refaire les routes sur lesquelles roulent les camions, vendre sa maison à bas prix ou quand, bien des années plus tard, on découvrira que l'incidence des maladies graves est beaucoup plus forte ici qu'ailleurs.

815 «On a fermé la carrière Miron -- ajoute-t-il -- et déplacer le problème ailleurs.» Ça, c'est Karel Ménard qui cite.

820 *«On a fermé la Carrière Miron et déplacer le problème ailleurs en exportant nos déchets hors de l'Île. C'est une attitude irresponsable. Un comportement hypocrite car on vante la performance environnementale de Montréal alors qu'elle est plus que moyenne en oubliant que la Ville impose aux citoyens des petites municipalités les mêmes nuisances environnementales et sociales que celles qui l'ont menée à la fermeture de Miron.»*

825 Donc, comme vous pouvez voir, c'est une patate chaude qu'on essaie de passer. Mais, il faut arrêter d'avoir cette attitude-là. Et moi, je pense qu'il faut inviter les gens à faire partie de la solution.

830 Je comprends qu'il faut mettre les ordures quelque part. Et, la meilleure chose qui pourrait arriver ici, aux villes du pourtour du site de Lachenaie c'est que le promoteur menace de fermer le site. C'est la meilleure chose qui pourrait arriver.

835 Car, à ce moment-là, il ferait œuvre d'éducation et de prise de conscience de l'importance de commencer à trouver des solutions alternatives.

Alors, c'est tout ce que j'avais à dire compte tenu du peu de temps que nous avons eu pour préparer le mémoire et pour réagir à ce mémoire.

840 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Francescucci. S'il vous plaît! S'il vous plaît!

J'aimerais revenir avec vous à la page 3 de votre mémoire.

845

M. ÉMILIO FRANCESCUCCI :

Oui.

850 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous demandez une loi...

M. ÉMILIO FRANCESCUCCI :

855

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

860 ... pour obliger les citoyens à faire du tri dans un premier temps, là. On ira peut-être à l'industriel après. C'est spontanément, là, plusieurs vont dire: *Hey!* Mais, c'est très coercitif.

Donc, comment êtes-vous arrivé à la conclusion qu'il faut absolument la coercition?

865 **M. ÉMILIO FRANCESCUCCI :**

Parce que la vie est sacrée. Il n'y a rien qui est plus important que la vie. Et, nos lois sont là pour l'assurer cette vie-là.

870 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais, la sensibilisation et l'incitation des citoyens, ça ne serait pas suffisant d'après vous? Ou ça ne l'est plus? Comment...?

875 **M. ÉMILIO FRANCESCOCCI :**

Oui, on peut demander la «conscientisation» aux citoyens. Mais, ceux qui ont des lumières de cent (100) watts doivent voir plus loin que ceux qui ont des lumières de cinquante (50) watts.

880 Vous le savez. Vous le savez. Il y a des experts, des ingénieurs, des environmentalistes. Ils savent que ce n'est pas bon pour la santé.

885 Donc, on a élu un Gouvernement pour qu'il puisse conduire le peuple. C'est vrai qu'en démocratie, le Gouvernement c'est du peuple, par le peuple, pour le peuple. Mais, nous avons des gens qui, à la journée longue... Il y a des gens ici de la municipalité qui doivent se lever le matin avec leur boîte à lunch pour aller gagner leur vie. Ils n'ont pas le temps de réfléchir à des questions aussi fondamentales que celles-là.

890 Moi, je pense qu'ils doivent proposer. On verra bien. Moi, je pense, on a essayé au niveau volontaire. On a demandé aussi aux promoteurs: essayez de faire le moins de dégâts possible. On ne demande pas à des loups de garder les moutons.

Donc, c'est une question, la vie...

895 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît! Je vous répète que je peux pas accepter d'approbation ni de désapprobation. J'ai parfois essayé de fermer les yeux et les oreilles, mais je vous le répète, c'est dans la procédure du BAPE: nous devons garder nos expressions pour nous, là.

900

M. ÉMILIO FRANCESCOCCI :

905 C'est que, Madame la Présidente, nous avons essayé au niveau volontaire, hein, la récupération. Bon. Il y en a qui ont une conscience plus développée que d'autres. Mais, s'il n'y a pas de loi ou de but...

C'est la même chose au niveau de la ceinture pour l'automobile, hein, les gens criaient et tout ça. Mais, lorsqu'on a compris que c'était pour maintenir la vie, à ce momentlà, on adhère.

910 Lorsque les finalités sont claires. Là, on ne connaît pas les finalités. On dit: On enfouit ça, là, mais personne n'a une idée des finalités de la soupe toxique qu'il y a en dessous des déchets. Personne, malgré toute la bonne volonté, je n'accuse personne. Mais, c'est une réalité qui est là.

915 Donc, moi, je me dis: Nous sommes arrivés à un niveau des lois. Nous sommes arrivés au
niveau des lois et il n'y a pas une compensation, aussi grande soit-elle, qui peut compenser la perte
des jouissances de la qualité de vie.

 C'est tout ce que nous avons. En dehors de la vie, je ne pense pas que tout ce que nous
920 faisons peut avoir autant d'importance que cela.

 Donc, je vous remercie de nous avoir donné l'opportunité de venir nous exprimer ici. Et,
j'aimerais, un dernier souhait, c'est qu'on soit associé au suivi.

925 Ce n'est pas ici... ça, ce n'est pas une opération de défoulement collectif ou individuel. Il
faut qu'il y ait un suivi à ça. C'est sérieux. Donc, moi, je suis prêt à faire ma part et si jamais il y a un
comité qui veut se former, nous avons déjà la Régie de la Santé qui devrait relever...

 Parce que je trouve que la Régie de la Santé n'a pas encore bien fait son travail. Il ne faut
pas prendre les gens quand ils sont malades; il faut aussi faire de la prévention. Et, c'est un des
930 rôles de la Régie de la Santé.

 La Régie de la Santé, le Bureau de l'Environnement, moi, je pense, en mettant en synergie
ça, nous allons trouver la solution. Il y a des gens aussi intelligents au Québec qu'ailleurs.

935 Merci!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

940 Je voudrais vous demander avant que vous quittiez, peut-être avec madame Giasson à
l'arrière, cette statistique que vous donnez, la première, là...

M. ÉMILIO FRANCESCOCCI :

945 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

950 ... un (1) camion sur sept (7). Bon. Est-ce que vous pourriez donner soit la référence de
l'article...

M. ÉMILIO FRANCESCOCCI :

 Oui, je l'ai ici.

955 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

 ... de madame Pélouas à madame Giasson.

M. ÉMILIO FRANCESCUCCI :

960

D'accord. Très bien. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

965

Merci beaucoup, monsieur Francescucci. J'appelle maintenant Enviromondial, s'il vous plaît.

M. STEVENS DEMERS :

970

Bonjour, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

975

Bonjour, monsieur.

M. STEVENS DEMERS :

Mon nom est Stevens Demers. Je suis président de la compagnie Enviromondial.

980

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. STEVENS DEMERS :

985

Et, nous avons soumis un mémoire il y a quelque temps sur le site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

990

Je pourrais quand même le lire ce mémoire. Je pourrais quand même répéter exactement tout ce que les gens répètent: que ce n'est pas bon d'avoir des sites d'enfouissement, que ça crée des gaz à effet de serre, que ça pollue les enfants, ça peut causer des problèmes à notre progéniture.

995

C'est tout à fait vrai. Mais, je n'ai pas encore entendu quelqu'un qui est arrivé ici avec une solution pour être capable d'empêcher cet enfouissement-là, pour être capable de se débarrasser des déchets, pour être capable d'effectuer une bonne gestion des déchets.

1000

Et, ça existe au Québec présentement. Nous, la compagnie Enviromondial, nous avons développé un procédé qui a reçu, en deux mille (2000), ses lettres de noblesse.

1005

Et, nous avons commencé à commercialiser il y a un (1) mois des centrales électriques qui fonctionnent avec des biogaz qui ont été créés avec des déchets organiques que vous retrouvez dans vos sites d'enfouissement que l'on tente présentement d'abrier et qu'on tente de dire que ce n'est pas si pire que ça d'avoir un site d'enfouissement, que ça nous en prendrait peut-être un pour récupérer ci et cela.

1010

Mais, vous savez, Madame, on va continuer toujours à creuser si on ne trouve pas le moyen de se débarrasser des déchets parce que les gens en créent de plus en plus.

Il y va, je pense, de notre Gouvernement et d'une volonté politique de faire les choses qui doivent être faites pour, enfin, de se débarrasser de ces éléments-là qui font les manchettes à tous les jours pendant qu'on en parle. Et, après ça, on va arrêter d'en parler, on va installer le fameux site d'enfouissement et vogue la galère!

1015

Vous savez, si vous n'avez pas été vous promener dans des pays où les gens vivent dans les déchets, vous ne savez pas ce que ç'a l'air. Il y a plusieurs journalistes qui sont peut-être ici présents qui ont été visiter des sites du Brésil, du Chili, aux Indes et un peu partout dans les pays sous-développés où un enfant de quatorze (14) ans mesure quatre (4) pieds et trois (3), puis il pèse soixante (60) livres.

1020

Regardez les nôtres, les enfants de quatorze (14) ans, ils sont sur la glace, puis ils mesurent six (6) pieds et deux (2), puis ils sont capables de planter tout le monde.

1025

Alors, le méfait des déchets est là, il existe. Et nous, chez Enviromondial, nous avons travaillé cinq (5) à être capable d'extraire quatrevingt-dix-huit pour cent (98 %) de gaz des déchets organiques que nous jetons tous les jours dans nos belles, communément appelées *dumps*.

1030

Alors, nous, on a fait partie, j'espère, de la solution. Parce qu'il faut arrêter de se regarder le nombril et de parler d'enfouissement, d'empilage, d'incinération, de transport ailleurs dans d'autres parties du pays.

1035

Il faut arrêter ça parce que ce n'est pas la solution de se débarrasser de nos déchets dans la cour d'un autre. Moi, je ne pense pas que le site d'enfouissement qui existe dans cette belle région là, ici, viennent tous de la région d'ici, les déchets. Ils viennent probablement de Montréal ou d'ailleurs.

1040

Est-ce qu'on peut trouver normal dans un pays comme le Québec où on est obligé de prendre la cour d'un gars qui demeure à Lachenaie pour venir y mettre les déchets de la Ville de Montréal dedans?

Il faudrait quand même penser qu'il existe des solutions. Et, moi, je suis contre tout site d'enfouissement. D'ailleurs, il y a un protocole qui est en train d'être propagé partout qui s'appelle le Protocole de Kyoto qui bientôt va être capable de dire aux gens que c'est défendu d'avoir des sites d'enfouissement.

1045

Même si on voulait en créer, ça sera défendu. Et, votre voisin va se lever, et l'autre voisin va se lever. Et, il va y avoir beaucoup de brasse-camarades si on continue toujours à penser que la seule solution des déchets c'est d'envoyer ça en dessous, mettre un peu de terre par-dessus, puis après ça, là, nos gars qui ramassent les déchets, bien eux autres, ils vont essayer de trouver un autre endroit où on va aller installer des déchets de la Ville de Montréal.

1050

Je pose la question au gouvernement du Québec: Est-ce que vous donnez encore des permis pour enfouir?

1055

Parce que si on donne des permis pour enfouir, on ne fait pas partie de la solution. On continue le mal, puis on va tout simplement l'accélérer.

1060

Alors, moi, j'ai un site, j'invite tous les gens à aller visiter notre site sur l'Internet. Et, ils vont voir qu'il y a quand même des gars au Québec qui ont été capables de réussir quelque chose qui ne s'est pas encore réussi nulle part.

1065

Et, ça s'est fait dans les laboratoires de l'Université de Montréal, à l'école Polytechnique où on a été capable de bâtir un gazéifieur, d'extraire les déchets, prendre le méthane, le nettoyer, l'envoyer dans une turbine et faire de l'électricité.

Et si ça intéresse des gens d'ici, ils pourront nous appeler dans notre bureau et ça va nous faire plaisir de vous faire une démonstration.

1070

Mais, donnez-vous une chance. Commencez à penser qu'il y a d'autre chose qui existe que des sites d'enfouissement. Puis, qu'il y a d'autre chose qui existe de l'incinération.

1075

Vous savez quand on parle d'incinération, les gens disent: Ah! Ça brûle. Allez vous mettre le nez au-dessus de ce qui sort d'un incinérateur. Il y a assez de furanne puis de dioxine làdedans pour bloquer vos alvéoles dans vos poumons pour le reste de votre vie.

1080

Est-ce que c'est ça qu'on veut donner à nos «*p'tits couses*», là, qu'on a chez nous? Moi, je calcule que ce n'est pas ça qu'on devrait leur donner. Nous, les adultes, on devrait leur donner une chance de respirer quelque chose.

Parce que je vous dis: Au Québec tant qu'au Canada et les pays bien développés, on va être obligé d'arborer le masque dans les cinq (5) prochaines années, Madame, parce que ce qui arrive avec les déchets est en train de causer beaucoup de pertes de vie partout dans le monde et même aussi chez nous.

1085

Il faudrait aller en parler aux gars qui sont proches du site de Ville Saint-Michel. Là où on a eu la brillante idée d'installer justement des capteurs de gaz.

1090 Demandez donc aux ingénieurs qui les ont installés, là, quand les déchets descendent puis que les tubes qui ont été installés dans les déchets ne touchent plus aux déchets? Le gaz passe à côté, puis s'en va dans l'atmosphère. Puis, probablement, dans la cour des gars qui demeurent sur la 8^e, sur la 9^e, puis sur la 10^e.

1095 Alors, je ne suis pas ici pour venir démontrer notre technologie. Elle a fait ses preuves. Elle est là. Elle existe. Je dis tout simplement ceci: Que nous, on a une solution.

Puis, au lieu d'essayer de trouver des faux-fuyants, puis d'essayer d'abrier la couverte, puis qu'on se réunissent encore l'année prochaine, puis qu'on se dise: Bon, il y a un autre site d'enfouissement; voulez-vous venir parler contre?

1100 Moi, je suis venu parler contre. Mais, je suis venu aussi vous dire qu'il y a des solutions. Alors, vous pourrez trouver nos adresses partout. Et, on peut être d'une utilité, Madame. Ça va nous faire plaisir de faire une présentation au gouvernement du Québec.

1105 Merci!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur.

1110 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Demers, est-ce qu'on peut quand même vous poser quelques questions?

M. STEVENS DEMERS :

1115 Certainement, Monsieur, ça va me faire plaisir d'y répondre.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1120 Quand vous nous avez parlé du développement de votre filière, tantôt, est-ce que c'est un prototype que vous avez développé ou est-ce que c'est une...?

M. STEVENS DEMERS :

1125 C'est un prototype...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1130 C'est l'installation complète qui correspond, par exemple, à celle que vous nous présentez dans le mémoire?

M. STEVENS DEMERS :

1135 Ce que je vous présente dans le mémoire, c'est qu'on a réussi à développer une technologie de gazéification qui est installée au sixième étage, à la Polytechnique, l'École Polytechnique de Montréal.

1140 Nous commençons la production des gazéificateurs à Plessisville au tout début d'août. Parce que, vous savez, contrairement à en avoir vendu dans la province de Québec, on en a vendu trois (3) en Iran. On est en train d'en signer cinq (5) en France, deux (2) en Italie, en Belgique aussi, en Hollande aussi. Parce qu'eux n'ont plus de place pour enfouir.

1145 Alors, ils ont commencé à venir voir chez nous au Québec s'il y avait quelques gars qui étaient capables de faire quelque chose pour eux. Alors, on l'a fait. Et, c'est la compagnie B.P.A., Bouthillette Parizeau & Associés qui sont nos ingénieurs à l'intérieur de cela.

1150 Et, nous, on a commencé nos ventes. Et, la première qui devrait être installée en Iran, imaginez-vous en Iran, dans un pays où ça va peut-être sauter dans trois (3) jours, quatre (4) jours. Mais, excepté qu'eux ont acheté une (1) de nos centrales électriques.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1155 D'accord. Puis, au niveau des matières que vous utilisez pour... vous avez parlé de déchets organiques. Mais, d'abord, lesquels vous utilisez et lesquels vous ne pouvez pas utiliser?

M. STEVENS DEMERS :

1160 Les seuls déchets qu'on ne peut pas utiliser dans la gazéification sont des déchets ferreux et non ferreux. Mais, tout ce qui est apparenté à l'organique, y compris le plastic, peut être gazéifié.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Donc, ça implique un tri?

1165 **M. STEVENS DEMERS :**

Le tri se fait automatiquement. Il y a une usine de tri à côté de l'usine de gazéification.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1170 Et, si les objectifs de la politique que le Gouvernement a mis en place, c'est-à-dire de soustraire des catégories de matières à l'enfouissement, si ces objectifs là sont atteints ou d'autres qui pourraient être plus élevés, est-ce que, néanmoins, ça demeure intéressant, ce qui va rester
1175 peut demeurer intéressant pour le processus que vous proposez?

M. STEVENS DEMERS :

1180 Bien, écoutez, nous, le processus qu'on propose, c'est de détruire les déchets complètement. Ce n'est pas une solution juste d'extraire le méthane ou le gaz si les déchets demeurent en place, enfouis. On va créer le même problème tout le temps.

1185 Et, si on incinère, bien les cendres d'incinération qui sont à peu près à trentecinq pour cent (35 %) peuvent arriver à créer le même problème de pollution, là. On change un mal d'une place, puis on l'envoie ailleurs.

1190 Nous, ce qu'on a été capables de développer, c'est de prendre tous les déchets, un coup qu'ils ont été broyés, concassés, et après on enlève les métaux de dedans et on enlève tout ce qui n'est pas gazéifiable. O.k.

Et, ça nous laisse, à peu près, quatrevingt-deux pour cent (82 %) de déchets sous forme de matériaux, sous forme d'emballage, de plastic. Bref, de tout ce que vous avez dans vos vidanges, là, chez vous, nous on les gazéifie.

1195 Quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) ou à peu près, là. Il nous reste un résidu organique de deux (2 %) à trois pour cent (3%), un coup que le processus est terminé.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1200 D'accord. Juste pour savoir, parce que vous nous avez dit qu'en termes d'émission de gaz à effet de serre, ça présentait des avantages très évidents. Une installation de trentesix (36) mégawatts, là, telle que...

M. STEVENS DEMERS :

1205 Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1210 ... celle que vous nous présentez dans le mémoire...

M. STEVENS DEMERS :

1215 Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1220 ... est-ce que vous avez une évaluation de ce que ça peut émettre en équivalent CO₂ ou en...?

M. STEVENS DEMERS :

1225 Je ne les ai pas avec moi, mais je pourrais quand même vous les envoyer. Il y a des émanations de CO₂ par vingt-cinq (25) particules par million qui ont été calculés par les producteurs de turbines qu'on utilise.

1230 Mais, lorsqu'on gazéifie, on ne fait pas de gaz à effet de serre. Il n'y a pas de CO₂, c'est gazéifié à cent cinquante (150) livres PSI. Alors, on travaille dans une unité fermée dans laquelle il n'y a pas d'émanations.

1235 Les seules émanations qui peuvent être faites, c'est lorsqu'on crée une vapeur à l'intérieur d'une turbine qui fonctionne pour faire l'électricité, on doit récupérer cette vapeur-là pour la purifier et en faire une vapeur qui va dans une turbine vapeur qui produit d'autre électricité.

Et, le système est interchangeable tout le temps, continu.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1240 Et, si j'étais un gestionnaire d'installations et que je m'intéressais à votre procédé, je reviens toujours à votre installation type, là, je m'attends à ce que ça coûte combien cette installation là?

M. STEVENS DEMERS :

1245 Une installation comme ça qui va d'abord éliminer trois cent cinquante mille (350 000) tonnes de déchets organiques, va coûter à l'intervenant, à la ville, au pays, comme on a présentement la somme de quarante-cinq millions de dollars U.S. (45 M \$ US).

1250 Cependant, ça rapporte en électricité dix-huit millions (18 M) par année. Parce qu'on produit au-delà de trois cents millions (300M) de kilowatts/heure avec des vulgaires déchets qui sont dans un état où ils font des problèmes à une place.

Nous, quand on les a traités, on fait de l'argent avec.

1255

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Ça rapport quinze millions (15 M) avez-vous dit?

1260 **M. STEVENS DEMERS :**

Dix-huit millions (18 M).

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1265

Dix-huit (18 M). À quel tarif? À l'équivalent du tarif qu'on paye ici?

M. STEVENS DEMERS :

1270

À l'équivalent de six cents (6 ?) le kilowatt/heure.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1275

D'accord. Moi, ça va.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Demers.

1280

M. STEVENS DEMERS :

Bienvenue, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1285

Et, nous aurons une pause d'une dizaine de minutes. Alors, à tout à l'heure tout le monde.

-- À 14 h 37, SUSPENSION

1290

-- À 14 h 50, REPRISE DE L'AUDIENCE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1295

Alors, j'appelle le Parti Vert du Québec, s'il vous plaît. Est-ce qu'il reste du monde à l'extérieur, s'il vous plaît? Voulez-vous leur dire d'entrer.

Alors, j'appelle de nouveau le Parti Vert du Québec, la Chambre de Commerce de Repentigny.

1300

Alors, en vous demandant de vous identifier. Je crois que vous aviez une prestation verbale, d'après ce qu'on m'a dit. Est-ce que vous voulez que je vous fasse signe à un moment donné ou si, déjà, vous savez que vous allez entrer dans votre dix (10) minutes? Oui.

M. DENIS RIVEST :

1305

Ah, oui! Ça va être une prestation de courte durée. Alors, je vais d'abord me présenter.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1310 S'il vous plaît?

M. DENIS RIVEST :

1315 Ou j'aimerais vous présenter madame Lavallée qui est secrétaire de la Chambre de Commerce de Repentigny et notaire à Repentigny également.

Pour moi-même, mon nom c'est Denis Rivest. Je suis président de la Chambre de Commerce de Repentigny. Et, également, j'ai une entreprise dans le Parc Industriel à Repentigny.

1320 J'excuse ma voix, là, c'est peut-être la pollution de l'air qui fait ça, là.

«Alors, Madame Gisèle Gallichan, présidente de la Commission d'enquête, Monsieur Haemmerli, commissaire, Bureau d'audiences publiques de l'environnement, l'objet de notre démarche c'est l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, Secteur Nord.

1325

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, au nom des membres de la Chambre de Commerce de Repentigny que nous avons consultés, nous désirons exprimer notre désaccord à l'égard du projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire opéré par la compagnie BFI.

1330

La Chambre de Commerce a débuté ses opérations en mil neuf cent cinquante-huit (1958). À cette époque, Repentigny ne comptait que quelques milliers d'habitants et les Montréalais venaient visiter le territoire pour ses nombreuses plages.

1335

Depuis sa création, la Chambre de Commerce a été présente pour faire la promotion ou appuyer les nouveaux projets qui ont favorisé le développement de Repentigny et sa région.

Aujourd'hui, Repentigny c'est au-delà de mille cinq cents (1 500) commerces et entreprises sur le territoire, porte d'entrée de la région de Lanaudière.

1340

La Chambre de Commerce de Repentigny est un regroupement de gens d'affaires qui a pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel, de répondre aux besoins des gens d'affaires ainsi qu'au bien-être de la population.

1345

Notre objectif est d'étudier, promouvoir, protéger et développer les intérêts économiques de la région. De plus, nous nous efforçons de surveiller, conseiller et faire toutes représentations opportunes auprès des administrations publiques.

Enfin, notre devoir consiste à diffuser l'information pertinente afin d'outiller les gens d'affaires ainsi que la collectivité.

1350

1355 *Les présentes auditions du BAPE nous offrent l'opportunité de vous faire part de nos craintes face à un tel projet. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et nous espérons que la Commission d'enquête chargée d'étudier le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire Lachenaie, secteur Nord, sera agir en toute sagesse dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre belle région.*

1360 *La Chambre de Commerce a été sensibilisée au dossier concernant l'agrandissement du site d'enfouissement implanté aux limites de Terrebonne secteur Lachenaie, et de Repentigny secteur Legardeur.*

1365 *Face à l'ampleur du projet et devant l'impact négatif qu'un tel projet pourrait avoir sur notre développement touristique, économique, domiciliaire et industriel, de même qu'en ce qui concerne la santé et le bien-être de notre communauté, la Chambre de Commerce de Repentigny désire exposer ses craintes dans le but de préserver la qualité de notre environnement.*

- Considérant le fait que Repentigny et Terrebonne représentent en population les deux (2) plus importantes municipalités de Lanaudière et se situent à l'entrée de cette belle et grande région;

1370 *- Considérant qu'à cette porte d'entrée se trouverait une montagne de déchets laquelle ne manquera certes pas d'être remarquée par toute personne traversant notre région;*

1375 *- Considérant que la municipalité de Repentigny est sur le point de se définir une vocation en tant que destination récréotouristique par ses nombreux projets de développements en ce sens: le Croissant de l'Est, le Chemin du Roi, le Parc de l'Île Lebel, la Route Verte, la Corporation de l'aménagement de la Rivière L'Assomption, le Festival Feux et Glace, le Challenge de volley-ball, ainsi que les Internationaux de tennis junior;*

1380 *- Considérant que le site d'enfouissement dans son état actuel entraîne une croissance dramatique du nombre de goélands sur notre territoire causant un préjudice aux efforts déployés pour rendre les berges du Fleuve Saint-Laurent et de la Rivière L'Assomption propres et accessibles et que le développement du site proposé ne ferait qu'accroître le phénomène;*

1385 *- Considérant que la proximité d'un tel site peut avoir un impact négatif sur l'ensemble des commerces liés à la restauration et aux activités récréotouristiques;*

- Considérant qu'il y a, actuellement, une forte concentration de pollueurs dans le secteur Est de la Ville de Montréal, tels l'Usine de filtration des eaux usées de la Ville de Montréal, les raffineries de Pointe-aux-Trembles et l'actuel site d'enfouissement de Lachenaie;

1390 *- Considérant qu'un tel projet aura des conséquences néfastes sur la qualité de notre air et ne pourra qu'accroître la présence d'odeurs fortement désagréables provenant d'un mégasite d'enfouissement sanitaire à Lachenaie;*

1395 - *Considérant le fait que le gouvernement du Québec n'a, à ce jour, déposé aucun rapport d'experts afin de rassurer notre communauté aux regards des risques à court, moyen et long terme que pourraient représenter la présence d'une telle masse de déchets pour le bien-être et la santé de notre population;*

1400 - *Considérant la recrudescence des problèmes respiratoires et des allergies, constatés et signalés récemment par des spécialistes de la santé au Québec;*

1405 - *Considérant la préoccupation de la Chambre de Commerce de Repentigny, par rapport à l'impact qu'un tel projet aurait sur le développement résidentiel, économique et industriel de notre belle région;*

- *Considérant que le site d'enfouissement est situé à proximité d'une forte densité de population et d'un nouvel hôpital;*

1410 - *Considérant que les projets à caractère récréotouristique initiés par les municipalités de Terrebonne, projet de golf et le complexe hôtelier de haute gamme, et de Repentigny, Parc de l'Île Lebel et de la Presqu'île seront affectés à moyen terme;*

1415 - *En conséquence, la Chambre de Commerce de Repentigny partage et appuie la prise de position de madame Chantal Deschamps, mairesse de la Municipalité de Repentigny, à l'effet d'exiger que ce site cesse définitivement ses opérations au plus tard, au printemps deux mille huit (2008).*

1420 *Si tel était le cas, la Chambre de Commerce de Repentigny accepterait la position de la Communauté métropolitaine de Montréal, CMM, qui consiste à accorder un prolongement «restreint» du contrat de BFI, Usine de triage Lachenaie, à condition que la CMM conjointement avec les intervenants du milieu s'engagent à trouver une solution permanente à la gestion des déchets avant l'échéance du prolongement de l'entente avec BFI.»*

1425 J'ai peut-être juste une petite note qui m'est tout à fait personnelle que j'ai ajoutée au fil de l'attente. C'est une petite note très personnelle où je dis qu'il faudrait se rappeler que la terre que nous occupons, si nous l'avons héritée de nos ancêtres, elle nous est prêtée par nos enfants et les générations futures.

1430 C'est un peu dans cet esprit-là, Madame la Présidente, qu'on dépose le mémoire ici présent. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1435 Merci beaucoup. Mon collègue, monsieur Haemmerli a peut-être quelques questions. J'en aurais une (1) aussi. Est-ce que vous voulez ouvrir le bal? Allez-y, John.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1440 Lorsque vous nous faites part de vos appréhensions, monsieur Rivest, à l'égard du développement touristique, économique, social de la Ville, ce que je voulais savoir, c'est: Est-ce qu'actuellement le site importune ou porte atteinte à des activités ou des commerces de vos membres?

1445 Est-ce que vous avez des représentations à cet égard là?

M. DENIS RIVEST :

1450 O.k. Il y a plusieurs années... Je vais répondre un peu en faisant un genre d'historique très court, par exemple. Je me rappelle, il y a plusieurs années que... on connaît tous les chaînes de restauration «quick lunch» que je pourrais appeler, McDonald ou, bon, Harveys, entre autres.

1455 Dans notre secteur, ces restaurants-là avaient la visite de goélands d'une façon continue. Et, on a incité, on a demandé la collaboration de ces chaînes de restauration là pour faire en sorte que les goélands... en demandant leur collaboration au niveau des détritiques qu'ils avaient sur les lieux mêmes, d'exiger des couvertures, et caetera. Le ramassage des choses qui pouvaient être par terre. Bon.

1460 Et, on a vu toute suite une amélioration par rapport à ça. Maintenant là où ça devient, le bât blesse, comme je pourrais dire, c'est que de plus en plus, puis on a vu le cheminement au cours des quatre (4), cinq (5) dernières années, surtout, l'augmentation des goélands, ça devient un irritant pour les citoyens de Repentigny et, évidemment, les gens qui viennent sur leur territoire.

1465 Je vous citerai tout simplement, juste chez nous dans la cour arrière, parce que je pense qu'on est juste en dessous de l'autoroute des goélands, l'endroit où j'habite, là, parce qu'ils vont au Fleuve, puis ils reviennent.

1470 Alors, ils vont manger puis ils vont boire probablement. Et, entre les deux (2), des fois, ils échappent des trucs pas intéressants. Puis, dans la cour arrière, on était un matin, un dimanche matin, on avait un brunch familial, puis il a fallu, à un moment donné... tout est allé justement dans leur réserve à eux parce qu'il n'y avait plus rien de potable sur la table, parce qu'il y en avait un qui s'était échappé en s'en allant.

1475 Ça, c'est des choses qu'on ne voyait pas, puis qu'on n'avait même pas... ça ne traversait même pas notre esprit il y a cinq (5), six (6) ans. Mais, la population de goélands, je vous prie de me croire que pour habiter en dessous de l'autoroute des goélands, ils sont nombreux. Puis, ils sont bruyants aussi, là.

1480 Dans la période que nous vivons actuellement, l'hiver, il n'y a pas de problème. Mais, c'est sûr que si vous aviez fait le même cheminement que vous faites actuellement en période d'été, vous auriez vu que ce n'est pas la même chose.

1485 D'ailleurs, je me rappelle le premier soir des audiences où il y avait une visite industrielle qui avait été organisée sur le site d'enfouissement. Moi, pour y être allé pendant la période d'été, je peux vous dire que ce n'est pas pareil *pantoute*. L'hiver et l'été, là, c'est deux (2) mondes.

1490 Alors, c'est sûr que ça affecte. Parce que c'est sûr que les goélands se ramassent au-dessus des parcs, et puis et caetera, là. Ça se multiplie tout le temps. Ça, c'est le gros inconvéniént. Puis, vous avez aussi un peu...

Puis, là, ça aussi, ça va aller en augmentant, là. Ça n'ira pas en diminuant. Vous avez les odeurs nauséabondes qui viennent, quand les vents dominants s'en viennent du côté de Repentigny, malheureusement, on les sent déjà.

1495 Puis, imaginez-vous, là, les déchets, en théorie sont enfouis. Mais, à la minute que vous montez ça dans les airs, moi, je ne suis pas un expert dans la question, là, je suis loin d'être un expert, mais je me dis: Tu sais, s'il y a un tas de vidanges, il y a plus de chances que le vent transporte l'odeur ainsi que tout ce qui... les gaz, et caetera, nocifs pour la santé que si c'est des déchets qui sont enfouis.

1500 Mais, écoutez, comme je vous dis, là, je suis bien *green* dans ça.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1505 O.k. Merci, monsieur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1510 Je voulais, moi, vous demander, sur cette recommandation-là, vous dites vous donnez votre appui à la prise de position de Madame la Mairesse de Repentigny.

M. DENIS RIVEST :

1515 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1520 Après ça, vous avez dit: Bon, ça devait continuer, que le prolongement soit restreint. Comment votre cheminement... où votre cheminement est-il rendu à cette étape là?

M. DENIS RIVEST :

O.k. Je pense qu'il faut penser en gens d'affaires, là. Puis, il faut comprendre que quand c'est un site d'enfouissement d'une telle envergure qui accepte déjà des déchets en quantité

1525 industrielle, c'est le cas de le dire, c'est sûr qu'on ne peut pas demain matin, là, mettre une barrière en avant puis dire: Là, c'est fermé.

C'est sûr que là-dessus, on sait que, puis c'est là qu'on s'y réfère, on sait que la CMM a comme mission, je pense, dans les cinq (5) prochaines années de faire le tour et de faire des
1530 recommandations.

Mais, on ne s'attend pas à ce que demain matin le site soit fermé, là. Mais, on s'attend, par exemple, à ce que, en gens raisonnables, on s'attend à ce qu'il y ait des décisions qui soient prises dans le bon sens, dans la bonne direction pour faire en sorte de ne pas prolonger quelque chose
1535 que moi je qualifierai d'un sinistre, là. Tu sais, c'est dans ce sens-là, qu'on veut le dire.

Alors, c'est sûr que la CMM se doit de trouver des solutions. Ils s'y sont engagés à trouver des solutions au niveau des sites d'enfouissement des déchets.

1540 Alors, nous autres, on s'y réfère en disant: Bien, écoutez, il faut qu'eux autres trouvent des solutions. On est prêts à collaborer. Mais, là, ils nous demanderont s'ils ont besoin de notre aide.

Mais, on est prêts à collaborer avec eux autres mais pour qu'on cesse d'ici cinq (5) ans les opérations, toujours dans ce contexte-là.

1545

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Rivest, madame.

1550 **M. DENIS RIVEST :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1555

Et, j'appelle maintenant, monsieur Nicolas Chiasson, s'il vous plaît.

M. DENIS RIVEST :

1560 Vous l'avez, la copie, je pense, hein?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

La copie, non. Vous pouvez la déposer à l'arrière, oui, s'il vous plaît.

1565

J'en profite, là, pour demander à toute monde: ceux qui ont des cellulaires, ceux et celles qui ont des cellulaires, s'il vous plaît, de les fermer pour éviter que ça dérange les personnes qui font les présentations.

1570 Par hasard, est-ce que monsieur François Dumais est dans la salle? Non? Alors, le Parti
Vert du Québec, est-ce que quelqu'un est arrivé? Donc, monsieur Nicolas Chiasson, monsieur
Maurice Laurier. Monsieur Laurier?

1575 Souhaitez-vous, monsieur Laurier, que je vous fasse signe au bout de cinq (5) ou huit (8)
minutes de votre présentation ou...?

M. MAURICE LAURIER :

1580 Elle dure dix (10) minutes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1585 Bon. Alors, je vous ferai signe mettons vers les sept (7), huit (8) minutes, pour que vous
sachiez à peu près où vous en êtes.

M. MAURICE LAURIER :

1590 Moi, je représente la Société d'horticulture et d'écologie de Repentigny. J'ai été nommé par
son président pour sortir un mémoire à ce sujet.

1595 En réponse au mégadépotoir de Lachenaie, tout le monde l'a dit: Jamais dans ma cour.
Moi, je crois que c'est possible. Il ne fait pas mettre ses déchets dans la cour des autres, surtout si
on peut les mettre dans sa propre cour.

1600 Voici un projet très réalisable. La Ville de Montréal a déjà rempli les carrières: celle de la rue
des Carrières, puis une autre plus au Nord, près de Jean-Talon. Ils ont exproprié et rempli celle de
Miron, qui tire à sa fin. Il y en a peut-être d'autres ailleurs.

1605 Maintenant pourquoi ne pas exproprier l'immense carrière de la Canada Ciment. Elle a
presque ses dix-sept (17) étages de profond. Elle serait bonne encore pour un autre vingt-cinq (25)
ans. Cette carrière est située sur la rue Sherbrooke, à l'extrémité Nord de la rue Georges V. Cette
carrière est immense, à comparer aux autres déjà remplies.

1610 Vous me direz qu'elle est présentement exploitée. Il n'y a qu'à l'exproprier. Eux seraient
prêts à... eux pourraient creuser à côté et continuer leur exploitation, tout en faisant un autre trou à
utiliser plus tard.

1615 Avec les futurs projets de récupération, ils seraient bons pour trente-cinq (35) ans à venir.
Quand Québec veut exproprier, il en a le plein droit, pour les chemins, les ponts, les hôpitaux et
même pour des instituts comme celui d'Armand-Frappier, où j'ai travaillé comme directeur des
terrains, bâtiments et services.

1615 D'ailleurs, je ne connais pas de meilleur endroit pour un dépotoir, à cause des vents dominants qui suivent ce trajet. A l'Est, les raffineries d'huile, autrefois Esso, Pétrofina, Shell, ainsi que Canadian Carbide, suit les immenses terrains du traitement des eaux usées de la Ville de Montréal, l'épuration des eaux, que l'on sent l'été en masse sur l'autoroute, suit le terrain de golf, suit l'immense espace fait par les embouchures des Rivière-des-Prairies, des Mille-Îles et la Rivière l'Assomption, qui se jettent dans le Saint-Laurent, au même endroit.

1620 Vous me direz que tout ce boniment est inutile, puisqu'on nous assure que les déchets de leur don, à ciel ouvert, ne devraient pas sentir. Allez dire ça à d'autres. Lors des grands vents, où iront les papiers, les cellophanes et les matières légères, poussière, dans un dépotoir à ciel ouvert?

1625 De plus, est-ce qu'on a pensé aux bactéries, aux virus, aux spores et à la poussière? On n'est même pas parvenu à se débarrasser des mouettes que leurs fientes empestent partout sur leur passage.

1630 Dans un trou aussi profond que celui de la carrière de la rue Sherbrooke, le tout aura le temps de se décanter sans nuisance assurée aux terres voisines. De plus, pour Montréal, les camions auront à parcourir pas moins de dix (10) kilomètres de plus pour se rendre aumégaprojet en question.

1635 On considère que le diesel pollue plus que l'essence. Pensez aux millions de voyages que des centaines de camions devront faire en ayant plus de dix (10) kilomètres. Que deviendra notre environnement?

1640 Nos routes et nos autoroutes sont déjà engorgées. On se demande pourquoi nos routes sont défoncées. L'utilisation de la carrière de Canada Ciment aiderait énormément à diminuer tous ces désagréments.

Au sujet des mouettes, tout le monde se plaint. Les restaurants Harveys ont réussi à s'en débarrasser avec des fils presque invisibles, sous-tendus au-dessus des aires extérieures de leur stationnement.

1645 Il serait très facile de sous-tendre ces mêmes fils au-dessus de la carrière et débarrasseraient l'environnement de ces mouettes encombrantes pour tant de gens. Car ces mouettes peuvent transporter des germes de maladie sur leur parcours.

1650 D'ailleurs, l'île où elles passent la nuit, où elles font leur nid, est pleine de régurgitation d'os de poulet et d'autres et de matières fécales. J'ai moi-même visité cette île, c'est une *dump*.

1655 De plus, il serait facile plus tard de récupérer le méthane, comme on le fait à Miron. Ce milieu pourrait devenir un site industriel et même faire de l'électricité avec le méthane. On craint toujours pour les eaux souterraines. Pas de danger de les contaminer, elles le sont toutes déjà contaminées par les raffineries et par l'épuration des eaux de Montréal.

Tandis qu'à Lachenaie, vous allez contaminer les eaux des terres avoisinantes avec votre montagne de déchets. Personne ne pourra se servir des eaux de la nappe phréatique sur une très grande distance et même les eaux de profondeur.

1660

L'expérience l'a démontré ailleurs, ici même au Québec, à Ville Mercier, où les eaux souterraines ont été contaminées, au point où on ne peut plus abreuver les gens et les troupeaux.

1665

En comparaison maintenant, pensez à tout ce que cette *mégadump*, je devrais dire dépotoir plutôt, de Lachenaie va exhaler sur notre imposant nouvel hôpital, situé sur le trajet des vents prédominants, dont la distance aérienne se trouve à moins de un (1) kilomètre.

1670

C'est réellement incroyable que notre Gouvernement ne se soit pas fermement opposé à ce projet. C'est impensable. Il est vrai que l'argent n'a pas d'odeur pour ceux qui en profitent, tel que Terrebonne et puis les éleveurs de cochons.

1675

Est-ce que le Collège des Médecins a été avisé que ses membres auront à travailler avec ces pestilentielles odeurs, avec tous les dangers inhérents pour leurs malades, leurs infirmières et pour eux-mêmes?

1680

Enfin, pourquoi ne pourrions-nous pas, nous, Québécois, gérer nous-mêmes nos propres déchets? Peut-être penserions-nous plus à nous-mêmes qu'à l'argent. Remarquez, ce plaidoyer n'est pas pour moi, j'ai quatre-vingt-un (81) ans, mais je veux le bien-être de mes enfants et mes petits-enfants.

1685

Je comprends mal que des étrangers viennent faire de l'argent, même avec nos déchets. Il faut croire qu'on n'est pas très très brillants.

1690

J'ai un addenda. À mon projet, j'ai déjà trouvé d'autres avantages, j'y ai ajouté un addenda. Tout dépotoir de déchets ménagers attire énormément d'insectes, mouches de toutes sortes, coléoptères, maringouins dans les eaux stagnantes qui s'y trouvent, et beaucoup d'autres espèces. Il est plus facile de les contenir et même de les éradiquer dans une carrière que sur une montagne où le moindre vent va les disperser et transporteront avec eux tous les germes de microbes dangereux, à des kilomètres à la ronde.

1695

Voyez-vous l'hôpital infesté et entouré de moustiques? C'est absolument impensable. Je reviens aux mouettes. Pensez aux fientes que les mouettes laisseront sur les autos en stationnement à l'hôpital. N'oubliez pas de faire installer des abris pour les autos de nos braves médecins. Pensez aussi aux patients, à ceux des patients et pour les visiteurs.

1700

J'ai mis une note ici: Il serait possible de réduire facilement le nombre des mouettes en aspergeant avec un jet diffus sur les oeufs des mouettes dans leur nid, avec de l'huile inoffensive, tel que de l'huile pour bébé ou de l'huile d'olive ou de l'huile de canola. Les embryons alors mourront par manque d'oxygène, anoxie.

Il ne faut pas enlever les oeufs, car ils en feront d'autres. Tandis que si vous arrosez, ils vont continuer à les couvrir, puis il n'y aura aucun résultat.

1705 Je ne vois personne ici au Québec qui pourrait s'en offusquer, car on permet aux jeunes filles et aux femmes de pouvoir tuer leur embryon par la chimie ou tuer même leur embryon par avortement. Ça c'est pour ceux qui sont mordus des oiseaux.

1710 Des carrières, il s'en creusera toujours et lorsque désaffectées et laissées à l'abandon, elles sont un danger public pour les citoyens, où des citoyens se noient, des apprentis alpinistes se blessent ou se tuent et d'autres en profitent même pour faire des crimes. Ça s'est vu au Québec.

1715 Je suggère donc que des responsables de l'environnement du Québec utilisent des hélicoptères et patrouillent les environs de Montréal à la recherche de grands trous, de cratères, de carrières disponibles à être comblés et soient localisés et offerts comme futurs dépotoirs possibles.

1720 Je sais qu'il y en a plusieurs à Laval et peut-être même à Montréal. Il y a aussi un très grand avantage à utiliser ces sites comme dépotoirs. Car il est énormément plus facile de contrôler les charognards, tel que les rats, les souris, les mulots, les marmottes et les mouffettes. Ils peuvent transporter et répandre les germes de maladie très dangereuses, tel que la peste, typhus et beaucoup d'autres maladies dangereuses.

1725 Pensons au bruit maintenant. Si les murs qu'on installe le long des autoroutes diminuent énormément la propagation des bruits, à l'intérieur des carrières profondes, les bruits des camions et des immenses tracteurs qui refoulent les déchets seraient imperceptibles à distance, à comparer à un dépotoir à ciel ouvert.

1730 De plus, dans les carrières, à cause des *stratifications* de la roche, il serait possible, si vous voulez éviter toute infiltration dans la roche, il faudrait souffler du polyuréthane, comme on le fait pour les édifices et ajouter une membrane géotextile, comme ils devaient le faire ici et les problèmes d'infiltration seraient presque nuls.

1735 Pour encore plus de sécurité, ajouter en plus une membrane imperméable, avant le géotextile, protéger le tout avec un pied de sable ou de terre pour ne pas abîmer vos membranes et le tour est joué.

1740 De plus, remplir une carrière ne déprécie presque pas la valeur des propriétés avoisinantes, à comparer à une montagne comme dépotoir. Puis une fois remplies, on les transforme en parc après un certain nombre d'années, comme celui de la rue des Carrières, à Montréal et un autre à l'intersection de la rue Fullum, probablement qu'il y en a beaucoup d'autres qui ont... Fullum puis Sherbrooke. Probablement qu'il y en a eu beaucoup d'autres qui ont eu la même fin.

Maurice Laurier, merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1745

Merci beaucoup, monsieur Laurier.

Peut-être une précision que je vous demanderais d'apporter. J'ai travaillé longtemps à Montréal, mais là, est-ce que quand vous parlez de la carrière de Canada Ciment...

1750

M. MAURICE LAURIER :

Oui.

1755

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... c'est la même chose que la Demix ou si c'est différent?

M. MAURICE LAURIER :

1760

C'est celle qui est au bout de la rue Georges V, quand vous montez la rue Georges V, juste au bout.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1765

Oui.

M. MAURICE LAURIER :

1770

Après les raffineries, vous avez la carrière qui est là, qu'ils ont masquée un peu avec un genre d'ornement en face. Mais on la voit la carrière, elle est extrêmement profonde, elle est... c'est la plus grande carrière qu'on a à Montréal, cherchez-la pas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1775

Bon. Avez-vous une idée de la capacité, de la grandeur, est-ce que vous savez ça, par hasard?

M. MAURICE LAURIER :

1780

Bien, je sais qu'elle est immense, parce que je passe puis on la voit, quand on passe tout près, on la voit. C'est une immense carrière.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1785

O.k.

M. MAURICE LAURIER :

1790 C'est la plus immense carrière qu'on a à Montréal.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1795 Mais elle est encore exploitée, vous nous avez dit, monsieur Laurier?

M. MAURICE LAURIER :

1800 Ça, ça s'approprie, ça, quand le Québec veut exproprier, il a le droit d'exproprier, puis ils creuseront à côté. Puis en creusant à côté, ils feront un autre trou, il s'en fait toujours des carrières. Des carrières, on a besoin de la roche, on a besoin du concassé, on a besoin du ciment. Il s'en fera toujours des carrières.

1805 Puis des carrières, ça finit par faire un endroit dangereux pour les enfants, pour bien des gens, tout ça. Alors, c'est bon de les remplir, c'est d'en profiter pour les remplir. Ce n'est pas... Alors, moi, je crois que le projet de la rue des Carrières... Rien n'oblige maintenant si vous voulez faire de... je ne sais pas, de la récupération. Si vous faites de la récupération en plus, vous aurez moins de déchets à vider.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1810 Oui, monsieur Laurier, une autre peut-être, là, vous nous avez dit que d'après vous, la dépréciation des maisons, ça serait... elle serait moins grande aux environs d'une carrière?

M. MAURICE LAURIER :

1815 Absolument.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1820 Est-ce que c'est votre opinion ou c'est quelque chose qui...?

M. MAURICE LAURIER :

1825 Ah! je crois que c'est l'opinion de tout le monde. S'ils emplissaient la carrière là-bas, tout ce qui défait à ce moment-là, ce sont les camions qui y arrivent, point. Puis ça arrive par la rue Sherbrooke, puis la rue Sherbrooke, elle est pleine de camions, elle est remplie, elle est engorgée.

1830 Alors, ça ne dérangerait aucunement. Mais n'importe où, une carrière... une montagne, pensez-y, une montagne ça affecte énormément à la ronde. Tandis qu'une carrière, le bruit, ça élimine le bruit, vous éliminez le bruit. Vous avez du bruit rien que quand vous arrivez en surface, quand c'est fini. Mais entre-temps, vous êtes des années puis des années sans bruit.

1835 Et vous évitez à part de ça les charognards. Vous pouvez limiter... il y a énormément de choses qu'on peut faire. On peut éviter les mouettes en tirant des fils au-dessus. Il y a toutes sortes de...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1840 Merci, monsieur Laurier.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1845 Bien, mais moi, j'aurais peut-être quelque chose, puis il y a présentement Demix, où il y a les boues de l'ancien... de ce qu'on appelait autrefois la CUM, l'usine de traitement de la CUM...

M. MAURICE LAURIER :

Ah! non, je n'ai pas vu.

1850 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Mais est-ce que pour l'Est de Montréal, si tant est que votre idée était retenue, comment ça serait perçu d'après vous qu'il y ait deux (2) éléments comme ça?

1855 **M. MAURICE LAURIER :**

1860 Je peux quand même vous dire quelque chose. Moi, je me souviens, jeune, quand les raffineries avaient toujours leur pestilente odeur qui nous rentrait dans le nez quand on passait sur la rue Sherbrooke, mais quand on passait sur la rue Notre-Dame, c'était très rare qu'on l'avait la pestilente odeur.

1865 Alors, souvent mon père, je parle quand j'étais jeune, là, mon père passait par la rue Notre-Dame, pour ne pas sentir la mauvaise odeur de la rue Sherbrooke. Alors, c'est pour vous dire qu'il serait peut-être pas si mal pour question des odeurs.

Mais si vous me parlez d'odeurs, parlez-moi d'odeurs d'une montagne. Là, vous l'épandez à la grandeur, n'oubliez pas. Tandis que quand vous êtes dans le trou, il y a bien des odeurs, les gaz qui sont lourds restent au fond, puis vous les avez moins ceux-là au moins.

1870 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Laurier.

1875 Alors, nous allons prendre une autre pause de cinq (5) à dix minutes (10). Alors, à tout à l'heure.

-- À 15 h 21, SUSPENSION

-- À 15 h 34, REPRISE DE L'AUDIENCE

1880

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que les gens du Parti Vert du Québec sont arrivés dans la salle? Monsieur Nicolas Chiasson? Alors, j'appelle donc le représentant du Conseil régional de l'environnement de Montréal, monsieur Robert Perreault.

1885

Bonjour , monsieur Perreault.

M. ROBERT PERREault :

1890

Bonjour, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je sais bien que votre mémoire est très bref, mais souhaitez-vous néanmoins que je vous fasse signe à un moment donné, huit (8) minutes ou...?

1895

M. ROBERT PERREault :

1900

Je ne le lirai pas...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! bon.

1905

M. ROBERT PERREault :

... je vais le résumer.

1910

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. ROBERT PERREault :

1915

Je pense que vous avez eu l'occasion probablement...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1920

Ah! oui.

M. ROBERT PERREault :

... d'en prendre connaissance.

1925

Merci d'abord d'avoir accepté de nous accommoder, la journée d'hier était un peu compliquée.

1930

Très simplement, dans le fond, au-delà des chiffres et des indications peut-être qui sont dans notre mémoire, vous aurez l'occasion peut-être là-dessus de vérifier des choses. Mais l'essentiel du message que nous souhaitons vous donner à ce moment-ci porte sur le fait qu'il est, à notre avis, totalement prématuré et j'imagine que vous ne serez pas les... on n'est pas les premiers à vous le dire, d'accéder à la demande telle qu'elle est formulée.

1935

Essentiellement, pour une raison: C'est que le plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal étant en voie de gestation, étant à toutes fins pratiques prévue pour cet automne, il nous semble qu'il ne faille pas mettre, comme on dit, la charrue devant les boeufs et attendre effectivement la connaissance que nous aurons de ce plan de gestion des matières résiduelles, avant de prendre des décisions en matière des besoins relatifs à l'élimination.

1940

Non pas que nous doutions qu'il y aura probablement au cours des prochaines années toujours besoin d'éliminer une partie de nos déchets, on en est convaincu. On ne conteste pas la nécessité de sites d'enfouissement, même si notre groupe, notre organisation est préoccupée par le fait qu'on doive limiter au maximum ce qu'on a à enfouir. Dans un horizon raisonnable, nous aurons besoin d'enfouir des déchets, c'est certain.

1945

Mais à partir du moment où on ouvre la porte toute grande à cette solution, qui est la solution un peu de la facilité, nous craignons qu'effectivement, cela détermine les choix que les municipalités ont à faire en matière de gestion des matières résiduelles.

1950

Alors, compte tenu des coûts, compte tenu des enjeux, compte tenu des méthodes, il est clair que l'enfouissement est de loin la plus facile et la moins coûteuse. Et donc, à partir du moment où on ouvrirait ainsi une telle porte, on risque de déterminer à l'avance les choix qui vont être faits.

1955

Alors, qu'à notre avis c'est le contraire: notre société, nos élus doivent d'abord faire des choix clairs en matière de recyclage, récupération, donc selon l'orientation de ce qu'on appelle les 3R et les besoins d'enfouissement sont un peu en aval de tout ça, c'est-à-dire c'est à la fin, c'est ce qu'il restera, compte tenu des décisions qu'on prendra en matière de gestion des sites.

1960

Donc, notre mémoire ne porte pas comme tel sur la capacité du site, sur la sécurisation du site, sur les nuisances pour les voisins du site. Je pense que tout site d'enfouissement comporte ses nuisances. On n'a pas à ce moment-ci de position de principe sur un grand, un petit, plusieurs petits sites. Toutes ces questions pourront être débattues, mais d'abord et avant tout, à la lumière

1965 des besoins et des mesures, compte tenu des mesures qui seront prises dans le plan des gestions des matières résiduelles.

1970 Essentiellement, la gestion des matières résiduelles est une chose du domaine public et le rôle que peuvent jouer certaines entreprises privées, bien il est en périphérie et ce n'est pas à ces entreprises de déterminer par leur choix les choix qui doivent être d'abord et avant tout des choix publics.

1975 C'est l'essentiel de notre mémoire. J'ajouterais un deuxième commentaire: Évidemment, on a bien vu la demande de dérogation expresse posée par l'entreprise. On a eu l'occasion de faire un commentaire là-dessus, en disant que moi, je n'empêcherai jamais une entreprise privée de souhaiter faire le plus d'argent possible, c'est sa mission, mais il nous semble que le débat est moins celui de BFI dans ce cas-là que celui des municipalités qui, indirectement, cherchent par ce moyen d'obtenir un délai de cinq (5) ans, une espèce de moratoire à toutes fins pratiques, sur les politiques actuelles.

1980 Parce que cinq (5) ans, c'est long; et cinq (5) ans, ça veut dire qu'on reporte d'autant la recherche des vraies solutions ou en tout cas, à tout le moins, on se contraint très peu à se fixer des objectifs plus exigeants.

1985 Donc, je suis conscient que votre Commission traite davantage de la demande sur les vingt-cinq (25) prochaines années, mais si jamais vous avez des commentaires à formuler au ministre sur la demande de dérogation, voici aussi dans quel esprit on aborde cette question.

1990 Notre mémoire, dans le fond, ce qu'il dit, c'est que comme beaucoup de groupes environnementaux, les principes sur lesquels nous nous appuyons sont d'abord la prise en charge sur son propre territoire des déchets que la CMM génère. La prise en compte prioritairement de la réduction à la source, de la réutilisation du recyclage et du compostage dans le territoire de la CMM et ce sont, à notre avis, des objectifs qui sont dans le principe même du plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles.

1995 Le bannissement bien sûr de l'enfouissement pêle-mêle et l'application des objectifs du Protocole de Kyoto au secteur des déchets, puisque le secteur des déchets est un des secteurs qui produit quand même beaucoup à travers le méthane, beaucoup de gaz à effet de serre. Il joue pour une part de notre bilan énergétique là-dessus.

2000 Donc, en conséquence et je termine là-dessus, nous pensons que votre Commission devrait recommander de ne pas autoriser un tel agrandissement avant que le plan de gestion des matières résiduelles de la CMM ne soit finalisé. On est encore une fois à quelques mois de ça.

2005 Nous pensons deuxièmement que toute orientation devrait être... on pense également que la proposition qui est sur la table est basée sur des prémisses qui sont plus favorables à l'enfouissement qu'aux 3R, que nous privilégions, nous, quant à nous, les 3R; surestime également

les quantités de matières putrescibles qui devraient être enfouies, jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029).

2010 Je signale là-dessus qu'il est clair qu'une part très importante des déchets municipaux domestiques sont des matières putrescibles. Il est clair qu'il n'est pas possible d'atteindre les objectifs fixés par le ministre aux municipalités sans gérer la question des déchets putrescibles.

2015 Et d'autre part, le ministre Simard, ministre délégué, a clairement fait savoir que le Gouvernement ne considérait pas que la gestion des matières putrescibles par bioréaction ou des affaires semblables faisait partie de l'atteinte des objectifs de la politique.

2020 Donc, ça nous ramène à la nécessité d'essentiellement traiter, comme compost, les matières putrescibles et à notre avis, de ce point de vue-là, il y a une contradiction absolue dans les chiffres et dans les besoins et dans les attentes de BFI.

2025 Et donc, finalement, et c'est le dernier point, on pense que cette proposition présente un tonnage total pour une période de vingt-cinq (25) ans qui est surévaluée et qui est fondée sur des tendances qui devraient être maintenues, sur des objectifs à soixante-cinq pour cent (65 %) qui, quant à nous, ne sont pas des objectifs finaux d'une politique québécoise, surtout sur un horizon de vingt-cinq (25) ans.

2030 On comprend que ça soit des objectifs pour les quatre (4), cinq (5), six (6), huit (8), dix (10) prochaines années, mais qu'éventuellement, on pourra faire mieux avec le temps. Et donc, dans ce contexte-là, on souhaite que vos recommandations aillent dans cet esprit.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2035 Merci, monsieur Perreault.

Sur le cinq (5) ans, vous avez tantôt donné votre point de vue sur un élément qui n'est pas dans notre mandat, la demande de décret d'urgence, mais vous avez donné votre point de vue sur le cinq (5) ans qui est demandé.

2040 Néanmoins ce cinq (5) ans est aussi la durée demandée présentement par la CMM. Comment on regarde cela dans notre mandat actuel et tel qu'il est, ce cinq (5) ans demandé par la CMM fait selon l'autre demande... selon la demande de décret, l'ouverture d'une portion de la cellule Nord?

2045 Alors, j'aimerais bien vous entendre là-dessus.

M. ROBERT PERREault :

2050 Écoutez, si j'étais venu hier avec... je serais venu avec ma collègue qui est plus spécialisée dans ces questions que moi, aujourd'hui ce n'était pas possible. Mais je vous dirais simplement, notre compréhension de la situation est un petit peu la suivante.

2055 Le gouvernement du Québec a fixé aux municipalités des contraintes, celles d'atteindre sur un horizon de deux mille huit (2008), un objectif de soixante-cinq pour cent (65 %) de réduction des matières résiduelles. C'est un objectif exigeant qui passe par une augmentation des coûts pour les contribuables municipaux.

2060 Je pense que les municipalités, tout en souhaitant améliorer leur situation, souhaitent se donner le plus de marge de manoeuvre possible. Et la demande de cinq (5) ans, quant à moi, je ne peux l'interpréter autrement que comme une demande de se donner toute la marge de manoeuvre.

2065 Cinq (5) ans c'est un horizon loin. Je ne dis pas que nous aurons atteint d'ici un (1) an ou d'ici quelques mois, avec la publication du plan de gestion, les objectifs, on aura besoin d'années. Mais je pense que les pouvoirs publics se placent dans une toute autre logique, lorsqu'ils ont un plan et puis qu'ils ont cinq (5) ans pour comme... j'allais presque dire pour commencer.

2070 Évidemment, si c'est cinq (5) ans pour finir et pour atteindre l'objectif, c'est différent. Mais si vous avez cinq (5) ans ou pendant cinq (5) ans... écoutez, le mémoire lui-même de la CMM dit ceci, et là, je ne veux pas pervertir les paroles, je ne l'ai pas devant moi, mais presque littéralement ceci, il dit qu'une grande majorité des contrats viendront à échéance cet automne et qu'on peut penser que la majorité des municipalités voudront le renouveler pour cinq (5) ans. C'est le statu quo.

2075 On va, d'un côté, bâtir un plan virtuel, puis pendant cinq (5) ans, on va continuer dans la situation présente, c'est le statu quo. Puis dans trois (3) ans, quatre (4) ans, on refera des débats, puis on aura besoin d'un nouveau délai de quatre (4) ans. Il faut qu'il y ait des balises, il faut qu'il y ait des échéances, il faut qu'il y ait des obligations. Autrement c'est le statu quo, c'est notre préoccupation.

2080 Évidemment, on peut apparaître... les gens nous disent: c'est déraisonnable, voyons donc, des municipalités ne pourront pas se retourner de bord d'un seul coup; c'est vrai. Mais qu'est-ce qui empêcherait par exemple d'avoir un horizon de deux (2) ans, cette année ou l'année prochaine, qui permet de prendre connaissance du plan de gestion des matières résiduelles, qui permet de se retourner de bord, que les municipalités signent des contrats de deux (2) ans.

2085 Et puis l'an prochain, si ça prend trente millions (30 M) de tonnes pour résoudre les problèmes suite à la compréhension qu'on aura tout le monde du plan de gestion des matières résiduelles, on fera le débat de trente millions (30 M) de tonnes, mais j'en doute, j'en doute.

2090 Mais si on laisse aller sur cinq (5) ans, le message qu'on envoie aux gens, c'est que le débat aura lieu dans trois (3) ou quatre (4) ans, de toute façon les contrats seront signés.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2095 Monsieur Perreault, en fait, j'avais une série de questions, mais dans votre présentation, vous m'avez dit: On n'a pas de position sur le nombre de sites, des petits, des grands, tout ça. Il y a néanmoins une position que vous devez défendre devant la CMM, est-ce qu'elle va plus loin que les quatre (4) points que vous énumérez dans votre mémoire, à savoir prise en charge sur son territoire des déchets que la CMM génère?

2100 Parce que la notion de territoire a été l'objet de nombreuses présentations et interprétations cette semaine.

M. ROBERT PERREULT :

2105 Oui. Mais je pense que la Loi a réglé cette question. La Loi est claire, le territoire c'est celui de la CMM. À moins que je me trompe?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2110 Non, non, mais il y a certaines interprétations qui disent que peut-être ça ne correspond pas à l'esprit de la politique.

M. ROBERT PERREULT :

2115 Écoutez, d'un point de vue... comme organisme environnemental, on partage l'analyse des gens qui disent qu'il faut responsabiliser les autorités publiques, les collectivités à l'égard de la gestion de leurs déchets, il faut éviter de les promener inutilement à travers la Province. Là-dessus on partage ces objectifs-là.

2120 Maintenant, il faudra voir quand la Communauté métropolitaine établira son plan de gestion des matières résiduelles. D'une part, quelle est la nature des besoins ou non d'enfouissement? Où peuvent-ils être correctement satisfaits? Est-ce que ça doit être à Lachenaie ou ailleurs, selon quelle importance? Est-ce qu'il faut créer plusieurs sites?

2125 Comme organisme régional en environnement, moi, je comprends les gens du quartier autour de... mais peu importe où on en mettra un, chaque fois c'est difficile, c'est exigeant, mais partout, chaque fois les citoyens autour d'un site d'enfouissement ne trouveront pas ça particulièrement rigolo, peu importe les mesures de mitigation qu'on mettra de l'avant.

2130 À savoir est-ce que c'en prend un (1), deux (2), trois (3), est-ce qu'il doit y en avoir sur l'Île de Montréal ou pas? Moi, je dis, d'abord, il faut établir quels sont les besoins, selon quel horizon, quels sont les sites possibles, quels sont les avantages et les inconvénients à, par exemple, transborder ou non des matières résiduelles?

2135 Et c'est quand on aura répondu à ces questions qu'on pourra déterminer le nombre de sites dont on a besoin. Nous n'avons pas, en tout cas, au Conseil régional de l'environnement, nous

n'avons pas de position de principe sur à savoir si ça doit être tous des petits ou un (1) gros ou trois (3) gros. Et ça ne veut pas dire pour autant qu'on pense que ça doit continuer à Lachenaie.

2140 Donc, nous trouvons qu'à ce moment-ci, c'est un débat qui est un peu prématuré. Dans le fond, on est pris à débattre d'une question dans le contexte d'une entreprise qui, en principe, n'a pas la responsabilité de gérer le dossier des matières résiduelles, mais simplement a un site d'enfouissement, hein, ce n'est pas à elle à déterminer les règles du jeu.

2145 On est pris à débattre de cette question dans le contexte où elle a réussi à présenter une demande un (1) mois avant un moratoire. Mais je veux dire, c'est un peu absurde comme situation. On devrait, et c'est le sens de notre recommandation, laisser le temps aux autorités publiques de faire l'analyse de la situation, définir les objectifs qu'ils veulent atteindre, de la manière dont ils veulent les atteindre. Et puis on informera BFI en quoi son site est utile ou pas et dans quel
2150 contexte et à quelles conditions; mais c'est après.

 Je ne vous en fais pas de reproche, votre Commission est tenue par un agenda que vous n'avez pas déterminé. Mais à notre avis, il ne faut pas se -- comment dire? -- il ne faut pas s'enfermer dans cet agenda.

2155

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

 Merci, monsieur Perreault.

2160

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Il y a quand même un élément sur lequel vous avez été beaucoup plus affirmatif et vous avez parlé de gestion publique. J'aimerais vous entendre davantage là-dessus, parce que là, que ce soit un ou quelques mégasites ou plusieurs plus petits, comment voyez-vous? Est-ce que le
2165 Gouvernement ou les municipalités devraient en prendre charge? Est-ce que la qualité de la technologie peut être assumée?

 Parce que le secteur privé dit: bon, on a des technologies plus avancées, et caetera. Est-ce que les municipalités, à votre avis, vous avez longtemps à Montréal, dans l'administration, est-ce qu'elles peuvent prendre tout cela?

2170

M. ROBERT PERREault :

 Là-dessus aussi, on n'a pas de position de principe, sinon sur une chose: La gestion des matières résiduelles est de la responsabilité publique. La façon dont les autorités publiques en
2175 disposent peut faire à l'appel à l'entreprise privée. Mais la définition des objectifs, la définition des règles du jeu, la compréhension des méthodes à utiliser, la réglementation, c'est du domaine public.

 C'est d'autant plus du domaine public que c'est les contribuables qui paient. Alors, ça, quant à nous, le maître du jeu doit être les autorités publiques. Dans le cas du Québec, bien c'est

2180 partagé entre les objectifs que le Gouvernement a fixés et la responsabilité dans le cas présent de la CMM.

Et c'est de ce point de vue là que dans notre esprit, le cinq millions (5 M) de tonnes demandé par BFI, comme dérogation, j'ai un peu l'impression que BFI sert un peu de paravent aux municipalités et à la CMM, qui cherchent dans le fond à obtenir un délai.

Je ne dis pas que la CMM n'est pas dans une démarche d'établir son plan de gestion des matières résiduelles, je pense qu'elle le fait, qu'elle le fait sérieusement, qu'elle souhaite avoir un bon plan de gestion des matières résiduelles. Mais je vous recite la phrase qui dit que plus de la moitié des contrats viennent à échéance avant cet automne et qu'on peut penser, et c'est écrit comme ça, on peut penser que la majorité des municipalités voudront renouveler ces contrats pour une période de cinq (5) ans.

Pourquoi? Il y a quelque chose d'incompréhensible dans cette phrase, si on ne souhaite pas le statu quo. Le Gouvernement a publié une politique claire: soixante-cinq pour cent (65 %). Le plan de gestion va être prêt dans quelques mois. D'habitude, qu'est-ce que vous faites dans ce temps-là? Vous signez un contrat pour un (1) an, pour deux (2).

Puis vous dites: quand on connaîtra le plan de gestion, on rediscutera. Et c'est dans cette espèce de jeu d'échéancier que je souhaite -- et c'est le sens de notre message -- que votre Commission ne tombe pas et qu'elle aide le monde à voir clair. Sur le reste, il y a toutes sortes de débats, on en est bien conscient, qui sont importants. J'entends les citoyens du coin, il y a des problèmes de camionnage, il y a des problèmes de bruit, de sécurisation du site.

C'est toutes des choses sur lesquelles on pourrait dire des choses éventuellement. Mais à ce moment-ci, l'essentiel du message c'était celui-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'ai bien aussi compris la différence entre la gestion et l'opération. L'opération, vous ne la voyez pas...

M. ROBERT PERREault :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... nécessairement publique?

2220

M. ROBERT PERREault :

2225 Non, non, non. On ne dit pas, nous, que nécessairement tout ça doit être fait par des gens de la Fonction publique, là. Mais encore une fois ce n'est pas l'entreprise privée BFI qui, ayant ses propres besoins, sa propre stratégie, doit, par ses propres échéances, déterminer ceux des pouvoirs publics. C'est ce qu'on veut dire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2230 Merci infiniment, monsieur Perreault.

M. ROBERT PERREAUULT :

2235 Avec plaisir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, encore...

2240 **M. ROBERT PERREAUULT :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2245 ... encore une fois, au cas où, je demande si monsieur Chiasson, Nicolas Chiasson serait arrivé et les représentants du Parti Vert du Québec?

2250 Est-ce que d'autre part, il y a, madame Giasson, un droit de rectification qui a été demandé? Non?

Bon. Alors, cela met donc fin à la partie publique des travaux de la Commission.

2255 Je demande à tous les citoyens et groupes qui, au cours des séances de cette deuxième partie d'audience publique, sont arrivés avec des annexes ou des documents à ajouter à leur mémoire, de nous les faire parvenir au plus tard demain vendredi, ce sera le sept (7) mars, c'est bien ça, demain, alors au plus tard la Commission va accepter, pour ceux qui ne les avaient pas immédiatement, de les envoyer au plus tard demain, à la Commission. Après cela, la Commission ne prendra pas d'autres documents.

2260 Alors, la Commission va donc maintenant se retirer pour compléter son travail. C'est-à-dire de relire, de lire et de relire des documents, faire son analyse, tirer ses conclusions et formuler ses recommandations à la lumière de tout ce qui a été entendu en première partie d'audience et en deuxième, également tout ce que nous avons lu et ce que nous continuerons à lire.

2265

Et puis la mécanique d'édition va se mettre en marche jusqu'au moment de la remise du rapport au ministre de l'Environnement, au plus tard le vingt (20) mai deux mille trois (2003).

2270 Et comme je vous le mentionnais, en première partie et aussi au début de la deuxième partie de l'audience, le ministre a jusqu'à soixante (60) jours pour rendre public le rapport. Et habituellement, je puis vous dire que le délai est toujours, depuis les dernières années, beaucoup plus court que cela. C'est dans les trois (3) ou quatre (4) semaines.

2275 Au nom de la Commission et de son équipe, je veux remercier tous ceux et toutes celles, ainsi que tous les groupes qui ont participé à l'audience publique.

2280 Je veux également, au nom de la Commission, remercier les deux (2) techniciens du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, monsieur Jean Métivier, monsieur Daniel Moisan, l'un à la technique, l'autre à la logistique.

Je veux également remercier nos sténotypistes, madame Monique Champagne qui est ici aujourd'hui et qui était là lundi soir, hier; madame Louise Anne Cegelski; et avant-hier, madame Ann Montpetit.

2285 Je veux aussi remercier bien sûr tous les membres de l'équipe de la Commission pour leur solidité, leur solidarité et leur grande compétence. Et vous me permettez de donner un hommage particulier à mon collègue, monsieur John Haermmerli, pour ses remarquables qualités humaines et professionnelles.

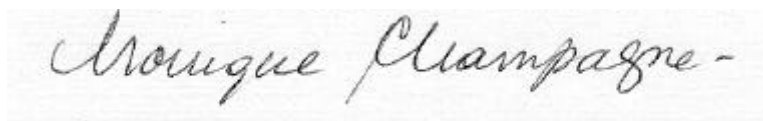
2290 Alors, merci beaucoup à tous et au revoir!

-- À 15 h 57, L'AUDIENCE EST AJOURNÉE

2295 Je, soussignée, **MONIQUE CHAMPAGNE**, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

2300



MONIQUE CHAMPAGNE

Sténotypiste officielle

2305

2310